Faculté des arts et des sciences

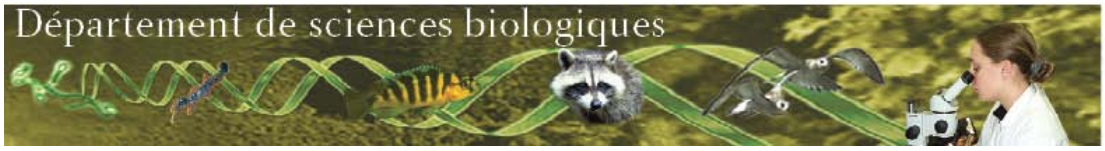

Université de Montréal

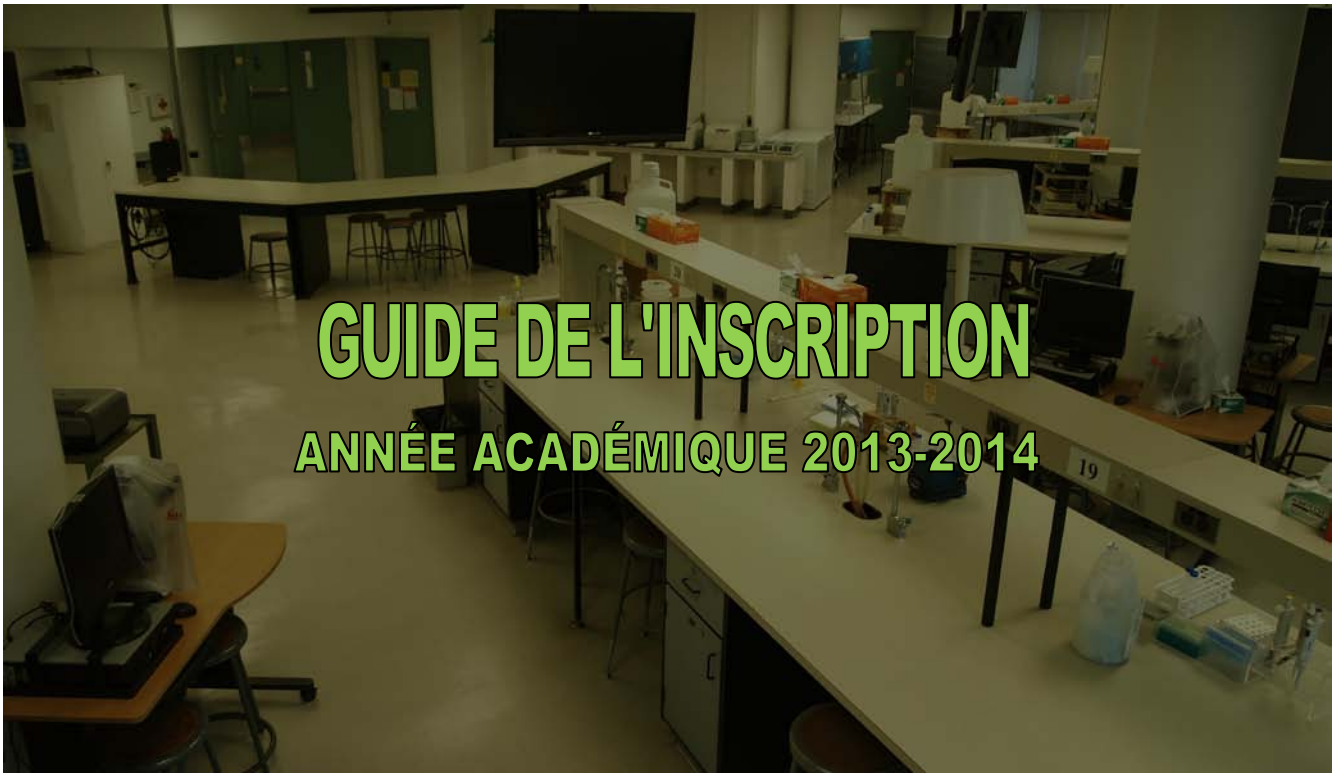

GUIDE DE L'INSCRIPTION

ANNÉE ACADÉMIQUE 2013-2014

Baccalauréat (version 18)
Majeure (version 13
Mineure (version 10)

DOCUMENT À CONSERVER DURANT TOUTES VOS ÉTUDES DE PREMIER CYCLE

Mai 2013

Faculté des arts et des sciences

Calendrier des études

2013-2014

Université de Montréal

ÉTUDES DE PREMIER CYCLE
ÉTUDES SUPÉRIEURES

Trimestre Automne 2013

Trimestre Hiver 2014

Légende

Les journées de cours sont en caractères gras

☐ premier jour de cours **et** dernier jour pour passer à un programme non contingenté

☐ dernier jour pour modifier un choix de cours **et** pour annuler un cours sans frais

☐ dernier jour pour abandonner un cours avec frais

— examens partiels, s'il y a lieu, sans interruption des cours

— période d'activités libres

■ journée d'examens

D	L	M	M	J	V	S

Septembre 2013

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Octobre 2013

		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre 2013

					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre 2013

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

D	L	M	M	J	V	S

Janvier 2014

			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février 2014

						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

Mars 2014

						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Avril 2014

		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai 2014

				1	2	3

TABLE DES MATIÈRES

Mot de bienvenue 4

Le Département de sciences biologiques 5

Le personnel du secteur académique 6

Calendrier des études 7

Objectifs de formation et structure des programmes de 1er cycle 8

Cheminement de l'étudiant pour la 1ère année : B.Sc., Majeure et Mineure 15

Horaire d'automne 2013 et d'hiver 2014 16

Compléter un choix de cours dans le Centre étudiant..... 17

Consignes pour les TP, livres et notes de cours 18

Bibliothèques 19

Pour vous préparer à la 2e et à la 3e année 19

Tableaux des trois programmes 20

BIO3020 : Stage en milieu de travail 25

Travaux sur le terrain 26

Évaluation de l'enseignement 27

Bourses de 1er cycle 28

Vie étudiante 28

En difficulté? 31

Remerciements 31

Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants 32

Extraits du règlement des études de l'Université de Montréal 34

Bottin du personnel enseignant 40

MOT DE BIENVENUE

Il nous fait plaisir de vous accueillir au Département de sciences biologiques.

Le Département de sciences biologiques offre un large éventail de cours et de spécialisations couvrant tous les grands domaines de la biologie. Que vous soyez intéressés par la biologie moléculaire, par la biologie végétale, par la biologie animale, par la biodiversité, par l'écologie ou par l'évolution, vous trouverez ici les compétences professorales et le support technique et administratif pour vous aider à réaliser le cheminement que vous désirez. Vous rencontrerez au cours de votre baccalauréat des enseignants enthousiastes qui sauront vous communiquer leur passion pour leur matière.

La première année ne sera pas sans embûches, vous le devinez. C'est l'année charnière à l'université. Il vous faudra travailler fort pour réussir, travailler souvent par vous-mêmes et dans un climat de compétition. Il vous faudra travailler aussi contre ce sentiment de non-appartenance qu'éprouvent parfois les étudiants de première année, lié au fait que les cours sont offerts dans divers pavillons disséminés sur le campus. La première année est certainement la plus difficile du baccalauréat, mais elle est aussi pour la plupart des étudiants la plus marquante. Saisissez-en l'importance dès le tout début!

La persévérance est souvent la clé du succès, et la persévérance s'accompagne d'un travail soutenu. Pour vous aider à persévérer, pour vous écouter quand vous avez des problèmes, qu'ils soient d'ordre académique ou personnel, pour vous remonter quand la motivation est à la baisse, vous pouvez compter sur une équipe dynamique, expérimentée, efficace et chaleureuse. Nous sommes tous ici à votre service et soyez assurés de notre entière collaboration pour vous aider à réussir dans vos études et, surtout, à être heureux pendant les années que vous passerez au Département.

Bienvenue au Département de sciences biologiques et bon succès dans vos études!

Marc Amyot, Directeur	Jocelyn Forget, Adjoint au 1er cycle	Micheline Fréchette, Responsable des études

LE DÉPARTEMENT DE SCIENCES BIOLOGIQUES

C'est :

Une **équipe** d'enseignants, d'auxiliaires, de chercheurs, de techniciens ainsi qu'un personnel administratif qui vous accueillent et vous aident à cheminer dans vos études;

Une **formation** théorique jumelée à des travaux pratiques en laboratoire et sur le terrain, et un éventail de formules pédagogiques;

Des **stages** possibles en milieu de travail et des stages de recherche en laboratoires privés ou publics, dont les stages de recherche du cheminement honor;

Des **programmes d'échanges d'étudiants** possibles d'un ou deux trimestres dans des universités hors Québec qui vous offrent une ouverture sur le monde;

Des **laboratoires** d'enseignement et de recherche équipés d'appareils de pointe;

Des **collections** d'enseignement et de recherche (Collection entomologique Ouellet-Robert, Herbier Marie-Victorin, etc.);

Un **Institut de recherche en biologie végétale et un Centre sur la biodiversité** situés au Jardin botanique, rassemblant des professeurs du Département et des chercheurs de la Ville de Montréal;

Une **Station de biologie des Laurentides** où l'on trouve forêts, lacs, marécages, tourbières ainsi que laboratoires d'enseignement, de recherche et hébergement;

Des **bourses** d'admission et des bourses de travail d'été pour les meilleurs étudiants;

Un **symposium** annuel où les étudiants chercheurs présentent leurs travaux de recherche aux étudiants du premier cycle;

Une **association** étudiante qui participe aux comités départementaux, organise des rencontres sportives et sociales, et des conférences sur la recherche, l'enseignement et l'emploi;

Un **Café-BIO** qui propose repas légers, musique, détente, rencontres et partage.

LE PERSONNEL DU SECTEUR ACADÉMIQUE

Les questions reliées aux inscriptions, aux abandons, aux modifications ou aux absences aux examens s'adressent à :

Josée Dodier et Annie Aubin, **T**echniciennes en **G**estion des **D**ossiers **É**tudiants **(TGDE)**
(ou **T**rès **G**entilles **D**ames pour les **É**tudiants)

Local D-219 PMV
Tél: 514 343-6585
biologie@umontreal.ca

Du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30.

Le Secteur académique du Département est fermé les vendredis, du 14 juin au 16 août 2013. Durant la période estivale, il est donc préférable de téléphoner avant de vous y présenter.

Les problèmes de nature pédagogique plus complexes et les questions reliées aux programmes, aux horaires de cours, aux salles de cours, et aux bourses d'études sont du ressort de :

Micheline Fréchette, responsable (études)

Local D-223 PMV
Tél: 514 343-6111 poste 1207
micheline.frechette@umontreal.ca

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 15 h, et sur rendez-vous de 15 h à 17 h.

Les décisions relatives aux probations, aux exclusions, aux équivalences, exemptions et transferts, aux programmes d'échanges et aux stages dans les universités étrangères, enfin, tous les conseils imaginables sur les études sont fournis, sur rendez-vous, par **:**

Jocelyn Forget, adjoint au 1er cycle

Local F-232-4 PMV
Tél: 514 343-6084
jocelyn.forget@umontreal.ca

CALENDRIER DES ÉTUDES

AUTOMNE 2013

DÉBUT DES COURS	3 septembre
DERNIER JOUR POUR MODIFIER UN CHOIX DE COURS ET ANNULER UN COURS SANS FRAIS	**18 septembre**
PÉRIODE D'ABANDONS (avec frais de scolarité)	18 septembre au 8 novembre
PÉRIODE DES EXAMENS INTRAS (mi-session)	15 octobre au 1er novembre
SEMAINE D'ACTIVITÉS LIBRES	21 au 27 octobre
DERNIER JOUR POUR ABANDONNER UN COURS AVEC FRAIS	**8 novembre**
PÉRIODE DES EXAMENS FINALS (fin de session)	8 au 20 décembre

HIVER 2014

DÉBUT DES COURS	7 janvier
DERNIER JOUR POUR MODIFIER UN CHOIX DE COURS ET ANNULER UN COURS SANS FRAIS	**22 janvier**
PÉRIODE D'ABANDONS (avec frais de scolarité)	22 janvier au 14 mars
PÉRIODE DES EXAMENS INTRAS (mi-session)	17 au 28 février
SEMAINE D'ACTIVITÉS LIBRES	3 au 9 mars
DERNIER JOUR POUR ABANDONNER UN COURS AVEC FRAIS	**14 mars**
PÉRIODE DES EXAMENS FINALS (fin de session)	22 avril au 3 mai

OBJECTIFS DE FORMATION ET STRUCTURE DES PROGRAMMES DE 1er CYCLE

I. BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ (B.Sc.) (version 18)

Les objectifs généraux du programme de Baccalauréat spécialisé en sciences biologiques sont de former des biologistes capables d'œuvrer dans le marché du travail des sciences de la vie, un univers dynamique, diversifié, compétitif et en pleine évolution. Pour ceux et celles qui le désirent et qui maintiennent un dossier académique de haute qualité, il donne accès aux études supérieures de M.Sc. et de Ph.D. et à une carrière en recherche scientifique.

Le programme vise particulièrement à :

- offrir une formation de base équilibrée et complète en biologie;
- développer la curiosité intellectuelle, le sens critique, la maturité, ainsi que les habiletés et les techniques essentielles à la carrière de biologiste;
- permettre d'atteindre la polyvalence et la capacité d'ajustement requises dans le contexte changeant de la société actuelle et du monde du travail et de la recherche scientifique;
- permettre un début de spécialisation dans un domaine de pointe de la biologie actuelle.

La formation propre à chacune des spécialisations cherche à :

- fournir les connaissances fondamentales dans un domaine particulier de la biologie, en plus des bases communes à toutes les spécialisations;
- préparer adéquatement aux carrières académiques, à la recherche scientifique et au milieu du travail dans le domaine de la spécialisation;
- développer le sens de l'observation et de la synthèse, l'aptitude à identifier et à confronter des problématiques, la capacité d'analyser et d'interpréter les données, ainsi que la maîtrise de la méthode expérimentale.

Les étudiants seront confrontés aux courants philosophiques et idéologiques, passés et actuels, qui sous-tendent leur discipline et qui guident son évolution. Ils apprendront aussi à situer leurs études dans le contexte économique et social du monde contemporain.

Le Baccalauréat spécialisé en sciences biologiques comprend un minimum de **90 crédits** de cours et est conçu pour être complété en trois ans, avec en moyenne 30 crédits de cours par année. L'inscription à plein temps correspond à une charge de 12 à 18 crédits par trimestre. Vous êtes admis dans la **version 18** de ce baccalauréat et y demeurez jusqu'à la fin de vos études.

Le Baccalauréat spécialisé comprend **trois spécialisations** :

Biologie moléculaire et cellulaire (Segment 92)
Physiologie (Segment 93)
Biodiversité, écologie et évolution (Segment 94)

À l'intérieur de chaque spécialisation, **deux cheminements** s'offrent à l'étudiant :

Cheminement régulier (sans aucun cours du Bloc V)
Cheminement honor (Bloc V de 12 crédits)

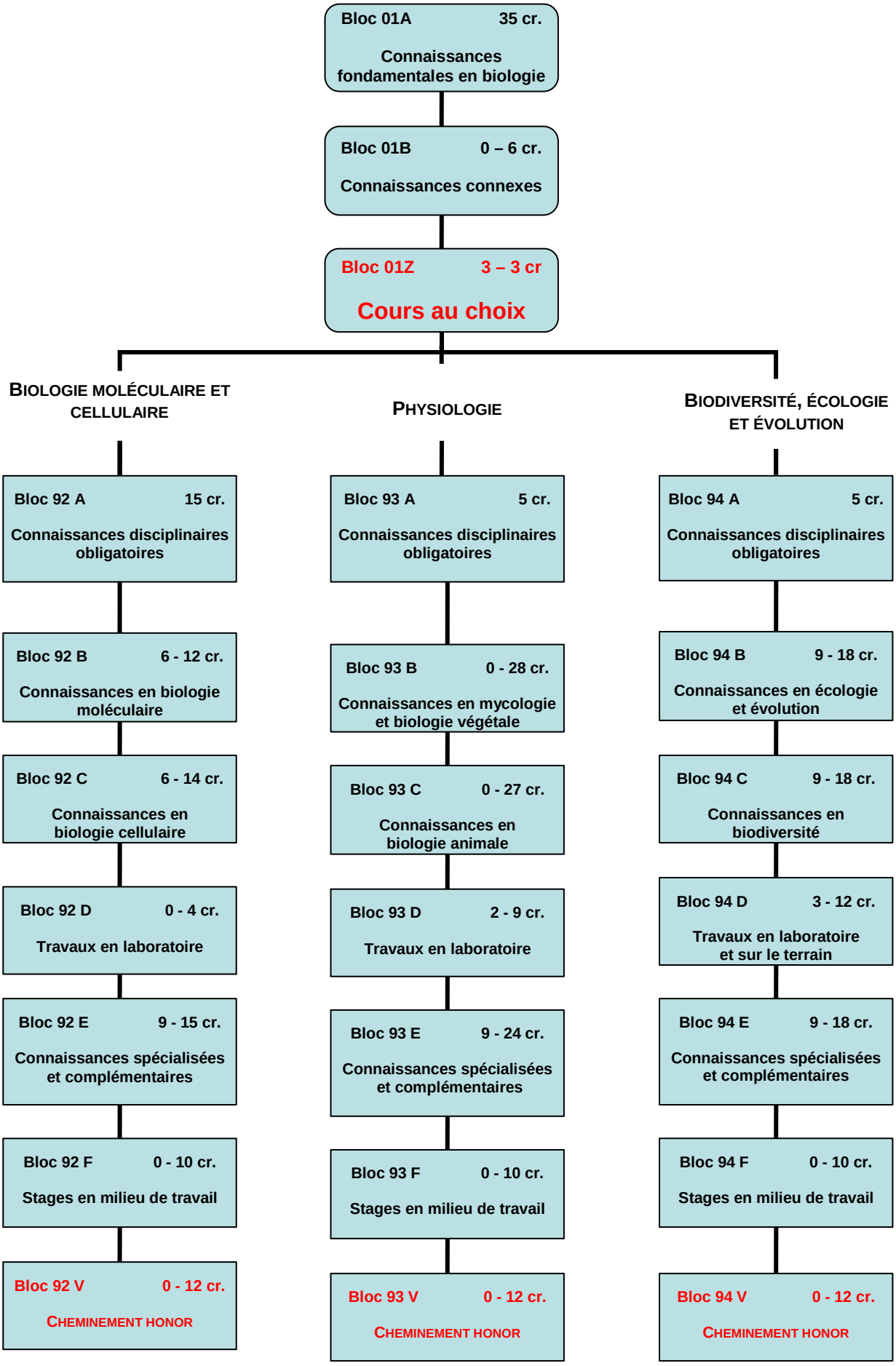
Bloc 01A 35 cr.
Connaissances fondamentales en biologie
Bloc 01B 0 – 6 cr.
Connaissances connexes
Bloc 01Z 3 – 3 cr
Cours au choix
BIOLOGIE MOLÉCULAIRE ET CELLULAIRE
PHYSIOLOGIE
BIODIVERSITÉ, ÉCOLOGIE ET ÉVOLUTION
Bloc 92 A 15 cr.
Connaissances disciplinaires obligatoires
Bloc 92 B 6 - 12 cr.
Connaissances en biologie moléculaire
Bloc 92 C 6 - 14 cr.
Connaissances en biologie cellulaire
Bloc 92 D 0 - 4 cr.
Travaux en laboratoire
Bloc 92 E 9 - 15 cr.
Connaissances spécialisées et complémentaires
Bloc 92 F 0 - 10 cr.
Stages en milieu de travail
Bloc 92 V 0 - 12 cr.
CHEMINEMENT HONOR
Bloc 93 A 5 cr.
Connaissances disciplinaires obligatoires
Bloc 93 B 0 - 28 cr.
Connaissances en mycologie et biologie végétale
Bloc 93 C 0 - 27 cr.
Connaissances en biologie animale
Bloc 93 D 2 - 9 cr.
Travaux en laboratoire
Bloc 93 E 9 - 24 cr.
Connaissances spécialisées et complémentaires
Bloc 93 F 0 - 10 cr.
Stages en milieu de travail
Bloc 93 V 0 - 12 cr.
CHEMINEMENT HONOR
Bloc 94 A 5 cr.
Connaissances disciplinaires obligatoires
Bloc 94 B 9 - 18 cr.
Connaissances en écologie et évolution
Bloc 94 C 9 - 18 cr.
Connaissances en biodiversité
Bloc 94 D 3 - 12 cr.
Travaux en laboratoire et sur le terrain
Bloc 94 E 9 - 18 cr.
Connaissances spécialisées et complémentaires
Bloc 94 F 0 - 10 cr.
Stages en milieu de travail
Bloc 94 V 0 - 12 cr.
CHEMINEMENT HONOR

Les cours obligatoires de 1ère année appartiennent au bloc 01A du «Tronc commun» (Segment 01) qui totalise 35 crédits, deux cours de ce bloc étant en 2e et 3e année. Ces cours fondamentaux exposent les étudiants à tous les grands aspects de la biologie et à tous les niveaux d'étude, du niveau le plus réductionniste au plus intégrateur. Ils permettent aux étudiants de se conforter dans le choix de leur spécialisation ou de le modifier. La réussite de ces cours est essentielle à l'obtention du grade. À des fins de planification, nous demandons aux étudiants d'identifier leur spécialisation dès la première année. La structure du programme autorise le changement de spécialisation en 2e année sans pénalité. Le bloc (01B), à option, permet de choisir jusqu'à 6 crédits dans des **disciplines connexes** à la biologie.

Bloc 01A obligatoire 35 crédits
Connaissances fondamentales en biologie

	BCM1531	3	Introduction à la biochimie
	BIO1101	3	Biologie moléculaire
	BIO1153	3	Biologie cellulaire
	BIO1203	3	Introduction à la génétique
1ère année	BIO1284	2	Évolution
	BIO1335	2	Biodiversité 1
	BIO1435	2	Biodiversité 2
	BIO1534	3	Physiologie végétale (T.P.)
	BIO1634	3	Principes de physiologie animale (T.P.)
	BIO1803	3	Écologie et environnement
	MCB1979	3	Microbiologie générale (T.P.)
2e année	BIO2041	3	Biostatistique 1 (T.P.)
3e année	BIO3002	2	Bioéthique

Bloc 01B option min. 0 cr., max. 6 cr.
Connaissances connexes

ANG1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANS1404T	3	Scientific and technical writing
ANT1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT2454	3	Introduction à la primatologie
BCM1501	3	Origine biochimique de la vie
CHM1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM1984	3	Chimie organique
CHM1990	3	Physicochimie générale 1
DRT3108	3	Droit international de l'environnement
DRT3802	3	Droit des sciences biologiques (ou DRT 3802G)
GEO2122	3	Climatologie
GEO3132	3	Paléogéographie
IFT1015	3	Programmation 1 (T.P.)
IFT1810	3	Introduction à la programmation (T.P.)
PHI1130	3	Philosophie des sciences
PHI1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHY1973	3	Astrobiologie
REI1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI1210G	3	Principes de gestion
SOL2200	3	Sociologie de l'environnement

Le programme de B.Sc. comprend **3 crédits au choix** qui peuvent être sélectionnés parmi tous les cours de l'annuaire de l'Université de Montréal **accessibles** aux étudiants de sciences biologiques. ***Il ne comprend pas de cours hors programme*** qui, on le devine aisément, ne font pas partie d'un programme. Malheureusement trop d'étudiants confondent le **cours au choix, comptabilisé dans les 90 crédits du B.Sc. avec un cours hors programme qui n'est pas comptabilisé dans le B.Sc. et ils doivent prolonger leurs études afin de satisfaire cette exigence.**

Les autres cours des 2e et 3e années sont répartis dans des **blocs thématiques** selon la spécialisation choisie. Chacune des spécialisations comporte un certain nombre de cours obligatoires (autres que ceux du tronc commun), ce nombre variant selon la spécialisation, et un nombre de cours à option. Chaque bloc de cours thématique a un nombre minimal et un nombre maximal de crédits de cours qu'il est possible de choisir.

Le tableau suivant présente la répartition du nombre de crédits de cours obligatoires (du tronc commun et des autres blocs), à option et au choix dans les quatre spécialisations :

SPÉCIALISATION	OBLIGATOIRES	À OPTION	AU CHOIX
Biologie moléculaire et cellulaire Segment 92	50	37	3
Physiologie Segment 93	40	47	3
Biodiversité, écologie et évolution Segment 94	40	47	3

À la fin du B.Sc., il faut avoir satisfait aux exigences minimales de chacun des blocs de cours sans dépasser le nombre maximal de crédits. Il faut également avoir cumulé au total 90 crédits qui représentent la somme des crédits obligatoires, à option et au choix exigés selon la spécialisation. En fonction des cours choisis durant vos études, il se peut que vous soyez amenés à dépasser quelque peu 90 cr. Synchro bloquera toute transaction au-dessus de 90 cr. Vous devrez contacter une TGDE pour activer votre inscription.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE CHAQUE SPÉCIALISATION

Spécialisation «Biologie moléculaire et cellulaire» (Segment 92)

Cette spécialisation vise à former des scientifiques spécialisés dans la biologie réductionniste. La formation apporte les connaissances approfondies en biologie moléculaire et cellulaire, et intègre des notions de biochimie et de bioinformatique.

Un accent particulier est mis sur :

- des concepts de signalisation cellulaire;
- des connaissances en génétique et expression génique;
- les principes de phylogénie et systémique;
- des notions de bioinformatique.

Ces objectifs sont atteints par une formation théorique accompagnée de travaux pratiques en laboratoire qui permettent également aux étudiants d'apprendre les techniques et de connaître les méthodologies. Les diplômés de cette spécialisation sont préparés à travailler et à entreprendre des études supérieures en biologie moléculaire et cellulaire et dans le domaine biomédical, incluant le milieu de la recherche hospitalier-universitaire et celui de l'industrie biopharmaceutique et biotechnologique.

Spécialisation «Physiologie» (Segment 93)

Les diplômés de cette spécialisation sont préparés à travailler et à entreprendre des études supérieures en biologie végétale ou animale et dans le domaine biomédical, incluant le milieu de la recherche hospitalier-universitaire et celui de l'industrie biopharmaceutique et biotechnologique. La structure de la spécialisation permet aux étudiants de se perfectionner en biologie végétale ou animale, mais aussi de combiner les deux.

Selon le choix des étudiants, la formation s'articule sur :

la connaissance des structures végétales, de leur genèse et de leur fonctionnement végétatif et reproducteur, à tous les niveaux d'organisation, de la molécule à la plante entière;

- l'étude de l'hérédité, de l'évolution, de la phylogénie et de la classification des végétaux;
- la détermination des rapports des plantes entre elles et avec les autres organismes, de même que leurs relations avec le milieu physique, en particulier le sol et le climat;
- la connaissance des écosystèmes et des rôles que les végétaux y jouent et des contraintes qu'ils y rencontrent;
- l'apprentissage de la problématique, des enjeux et des techniques de la biotechnologie végétale;
- une connaissance de la morphologie, du fonctionnement, du développement et de l'évolution des systèmes intégrateurs de l'organisme;
- une étude de la biodiversité animale, aux niveaux taxonomique, physiologique, comportemental, écologique et phylogénétique;
- un enseignement centré sur la physiologie comparée et adaptative des animaux, y compris l'humain;
- un apprentissage pratique des problématiques et des méthodologies de la recherche en physiologie animale.

Les étudiants qui choissent un parcours en physiologie végétale font des travaux pratiques ou des stages au Jardin botanique de Montréal où sont situés les professeurs de biologie végétale du Département. Cette spécialisation comporte de nombreux travaux de laboratoire, avec des animaux vivants, alliant la connaissance théorique à une solide expérience pratique.

Spécialisation «Biodiversité, écologie et évolution» (Segment 94)

La spécialisation vise à former des biologistes capables de comprendre et d'analyser, dans une perspective évolutionniste, la structure et le fonctionnement des écosystèmes et, en particulier, les relations entre les organismes vivants et leur milieu, tant biotique que géophysicochimique. On y obtient une formation de base en sciences naturelles, en écotoxicologie, en aménagement, en évolution et en écologie des richesses naturelles.

Les étudiants y acquièrent une connaissance :

- de la diversité des organismes vivants et de leurs adaptations aux conditions naturelles et
- anthropiques des écosystèmes;
- de la dynamique des populations et des rapports entre les espèces au sein des communautés
- vivantes;
- des processus physiques et chimiques présents dans les milieux naturels;
- des relations entre le vivant et les composantes physicochimiques de son milieu;
- des méthodes d'analyse et d'interprétation de ces interrelations.

Ces objectifs sont atteints par une formation théorique accompagnée de travaux pratiques en laboratoire et sur le terrain, en particulier à la Station de biologie des Laurentides; ces travaux pratiques permettent aux étudiants d'apprendre les techniques et de connaître les méthodologies et les appareillages couramment utilisés en écologie.

LE CHEMINEMENT HONOR

DESCRIPTIF

Le cheminement honor est destiné aux étudiants qui prévoient continuer aux cycles supérieurs. Il comprend deux cours de niveau 4000 qui constituent le Bloc V de chacune des spécialisations (Blocs 92V, 93V et 94V). Il comprend un cours méthodologique de 3 crédits : BIO4000 Communication scientifique, commun aux étudiants de toutes les spécialisations, qui porte sur l'analyse et la rédaction de textes scientifiques et sur la présentation à des congrès, orale et par affiche. Le cheminement honor comprend aussi 2 stages de recherche (BIO4050 et BIO4060) totalisant 9 crédits dans un laboratoire sur le campus ou hors campus qui permet aux étudiants d'acquérir une expérience tangible de recherche.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET SÉLECTION DES ÉTUDIANTS (Inscription sous approbation seulement)

a) avoir réussi au moins **50 crédits de cours**;
b) avoir une moyenne cumulative minimale de **3,5;**
c) trouver un laboratoire d'accueil et un superviseur qui accepte d'encadrer le stage de recherche;
d) faire approuver le stage par le coordonnateur de stage (professeure Thérèse Cabana) avant le **1er juillet** précédant le début du stage;
e) Vous **ne devez pas vous inscrire** au stage en milieu de travail (BIO3020) si vous pensez suivre le cheminement honor.

CONDITIONS POUR L'INDICATION DU «CHEMINEMENT HONOR» SUR LE DIPLÔME

Les conditions pour l'indication du cheminement honor sur le diplôme sont la réussite de tous les cours incluant ceux du cheminement honor de même qu'une moyenne cumulative minimale à maintenir de **3,3**.

LES STAGES DE RECHERCHE (BIO4050 – BIO4060)

APPROBATION DES STAGES

Pour faire approuver le projet de stage, l'étudiant doit soumettre au coordonnateur départemental :

a) une copie de son relevé de notes;
b) le formulaire d'enregistrement ***Stage de recherche 1 et 2 BIO4050 – BIO4060*** (disponible sur notre site Internet) dûment rempli, signé par lui-même et par le superviseur de la recherche. Ce formulaire indique le laboratoire d'accueil, le nom et le statut du superviseur, le titre du projet de recherche, 3 à 5 mots-clés et l'horaire de travail de l'étudiant;
c) un résumé du projet de recherche d'au maximum 2000 caractères.

MODALITÉS DES STAGES

Recherche en laboratoire :

Un total de 60 jours de travail à temps plein en laboratoire est exigé pour les stages de recherche honor 1 et 2.

Rapport :

Un rapport détaillé et complet de la recherche effectuée doit être remis **le dernier vendredi d'avril**. Une partie importante du rapport consiste en la rédaction d'un article scientifique. Il est entendu que cet article peut ne pas être prêt pour soumission à un périodique, mais il constitue un exercice formateur. L'article comprend les sections habituelles : introduction, matériel et méthodes, résultats illustrés de la façon appropriée à la discipline, discussion et bibliographie. Les étudiants devraient travailler tout au long du trimestre d'hiver à la rédaction du rapport afin de le remettre à temps.

Présentation orale :

Une séance de présentations orales a lieu dans la dernière semaine d'avril ou la première semaine de mai. Chaque étudiant stagiaire présente son travail à l'aide d'un support audiovisuel adéquat. La présentation elle-même dure 25 minutes et est suivie d'une période de questions de 5 minutes. La présence aux présentations des autres étudiants stagiaires est obligatoire.

LABORATOIRE D'ACCUEIL ET SUPERVISION

Les laboratoires de tous les professeurs du Département de sciences biologiques du Département de microbiologie et immunologie et de même que les laboratoires affiliés (hospitaliers, centres de recherche) sont autorisés d'office. Tout autre laboratoire oeuvrant dans les domaines de la biologie (universitaire, industriel, gouvernemental…) doit être approuvé par le coordonnateur départemental du cours. Ces laboratoires doivent procurer un environnement résolument axé sur la recherche. Les étudiants devront accepter les règlements de chaque laboratoire en ce qui concerne les horaires, les aspects de sécurité, etc.
Pour que le projet de stage soit accepté, l'étudiant doit trouver un superviseur qui accepte d'encadrer le projet de recherche et de fournir une évaluation du travail de l'étudiant. Même si l'étudiant stagiaire peut travailler dans le quotidien avec des étudiants diplômés et des techniciens, le superviseur qui détient obligatoirement un diplôme universitaire de Ph.D. ou de M.D. doit évaluer le travail de l'étudiant et s'en porter garant.

ÉVALUATION DU CHEMINEMENT HONOR

L'évaluation comporte trois parties de valeur égale :

a) le travail même de laboratoire, évalué par le superviseur;
b) le rapport, évalué par le superviseur et le coordonnateur départemental;
c) la présentation orale, évaluée par le coordonnateur départemental, le professeur responsable du cours BIO4000 ainsi que les étudiants inscrits au cheminement honor.

II. MAJEURE (version 13)

Ce programme permet d'acquérir des connaissances fondamentales en biologie tout en ouvrant l'accès à des cours plus spécialisés dans un ou plusieurs des domaines de pointe de la discipline. Il totalise **60 crédits** dont 16 crédits obligatoires, 41 à option et 3 au choix, et il est construit en blocs de cours obligatoires et optionnels thématiques semblables à ceux du B.Sc. Attention de ne pas confondre le **cours au choix**, comptabilisé dans les 60 crédits de la Majeure, et un cours **hors programme** qui n'est pas comptabilisé dans la Majeure. On doit s'inscrire à 15 crédits par trimestre pour terminer le programme en 2 ans.

La Majeure doit être combinée à la Mineure dans une autre discipline pour l'obtention d'un Baccalauréat en sciences. Vous êtes admis dans la **version 13** de la Majeure et y demeurez jusqu'à la fin de vos études.

III. MINEURE (version 10)

En plus d'assurer une connaissance des bases cellulaires, moléculaires et génétiques de la biologie moderne, ce court programme permet un survol des champs principaux des sciences biologiques ou un début de concentration dans un domaine particulier qui répond aux besoins ou aux aspirations de l'étudiant. Le programme totalise **30 crédits** dont 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix également répartis en blocs obligatoire et optionnels. Attention de ne pas confondre le **cours au choix**, comptabilisé dans les 30 crédits de la Mineure, et un cours **hors programme** qui n'est pas comptabilisé dans la Mineure. On doit s'inscrire à 15 crédits par trimestre pour compléter le programme en une année.

La Mineure peut être combinée à une Majeure dans une autre discipline ou peut être combinée à 2 autres Mineures. Dans les deux cas, le cumul de ces programmes conduit à l'obtention d'un Baccalauréat en sciences. Vous êtes admis dans la **version 10** de la Mineure et y demeurez jusqu'à la fin de vos études.

CHEMINEMENT DE L'ÉTUDIANT EN 1ère ANNÉE : B.SC., MAJEURE ET MINEURE

B.SC.	MAJEURE	MINEURE

Automne

BCM1531 3 cr. Intro. Biochimie	BCM1531 3 cr. Intro. biochimie	BCM1531 3 cr. Intro. biochimie
BIO1153 3 cr. Biologie cellulaire	BIO1153 3 cr. Biologie cellulaire	BIO1153 3 cr. Biologie cellulaire
BIO1203 3 cr. Intro. Génétique	BIO1203 3 cr. Intro. génétique	BIO1203 3 cr. Intro. génétique
BIO1335 2 cr. Biodiversité 1	BIO1335 2 cr. Biodiversité 1	Cours à option ou au choix
BIO1345 1 cr. Tp de biodiversité 1	BIO1345 1 cr. Tp de biodiversité 1	
BIO1534 3 cr. Physiologie végétale	Cours à option ou au choix	Cours à option

Hiver

BIO1101 3 cr. Biologie moléculaire	BIO1101 3 cr. Biologie moléculaire	BIO1101 3 cr. Biologie moléculaire
BIO1284 2 cr. Évolution	Cours à option ou au choix	Cours à option ou au choix
BIO1435 2 cr. Biodiversité 2	BIO1435 2 cr. Biodiversité 2	Cours à option
BIO1445 1 cr. Tp de biodiversité 2	BIO1445 1 cr. Tp de biodiversité 2	
BIO1634 3 cr. Physiologie animale	Cours à option	Cours à option
BIO1803 3 cr. Écologie et environ.	Cours à option	Cours à option
MCB1979 3 cr. Microbiologie génér.	Cours à option	Cours à option

HORAIRE D'AUTOMNE 2013 ET D'HIVER 2014

AUTOMNE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AM				
BIO 1335 Biodiversité 1 **Th** 8:30 – 10:30 Ex. Intra : 28 oct., 8:30 – 10:15 Ex. Final : 9 déc., 8:30 – 11:15	**BIO 1345 Section A** Biodiversité 1 **Laïus** 8:30 – 9:30 **TP** 9:30 – 11:30 G-120 PMV	**BIO 1153** Biologie cellulaire **Th** 8:30 – 11:30 Ex. intra : 9 oct., 8:30 -11:15 Ex. Final : 11 déc., 8:30 – 11:15	**BIO 1203** Intro. génétique **Th** 8:30 – 11:30 Ex. Intra : 17 oct., 8:30 – 11:15 Ex. final : 19 déc., 8:30 – 11:15	
BIO 1534 Physiologie végétale **Th** 10:30 – 12:30 Ex. intra : 4 nov., 10:30 – 12:15 Ex. Final : 16 déc., 8:30 – 11:15	**BIO 1534 Section B** Physiologie végétale **Laïus** 8:30 – 9:30 **TP** 9:30 – 11:30 E-104 PMV			
PM				
BIO 1534 Section A Physiologie végétale **Laïus** 13:30 – 14:30 **TP** 14:30 – 16:30 E-104 PMV	**BIO 1345 Section B** Biodiversité 1 **Laïus** 12:30 – 13:30 **TP** 13:30 – 15:30 G-120 PMV	**BCM 1531** Intro. biochimie **Th** 13:00 – 16:00 Ex. Intra : 16 oct., 13:00 – 15:45 Ex. final : 18 déc., 13:00 – 15:45		
BIO 1345 Section C Biodiversité 1 **Laïus** 13:30 – 13:40 **TP** 14:30 – 16:30 G-120 PMV	**BIO 1534 Section C** Physiologie végétale **Laïus** 13:00 – 14:00 **TP** 14:00 – 16:00 E-104 PMV			

HIVER

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AM				
	BIO 1435 Biodiversité 2 **Th** 9:30 **–** 11:30 Ex. intra : 18 fév., 9:30 -11:15 Ex. final : 29 avril, 9:30 – 12:15	**BIO 1445 Section A** Biodiversité 2 **Laïus** 8:30 – 9:30 **TP** 9:30 – 11:30 D-160 PMV Intra : 19 février Final : 23 avril	**MCB 1979 Sect. B** Microbio. générale **Th** 8:30 – 10:30 Ex. intra : 20 février, 17:30 – 19:15 Ex. final : vendredi 25 avril, 13:00 – 15:45	**BIO 1101** Bio. moléculaire **Th**: 8:30 – 11:30 Ex. Intra : 28 février, 8:30 – 11:15 Ex. Final : 2 mai, 8:30 – 11:15
		BIO 1634 Section B Physio. animale **TP** 8:30 – 11:30 E104/130 PMV	**BIO 1283** Évolution **Th** 10:30 – 12:30 Ex. intra : 20 février 10:30 – 12:15 Ex. final : 24 avril 10:30 – 12:15	
PM				
MCB 1979 Sect. B Microbiologie générale **TP** 13:30 – 16:30 T-600 R.-Gaudry	**BIO 1634** Physio. animale **Th** 13:00 – 15:00 **Laïus**15:00 –16:00 Ex. intra : 25 février, 13:00 – 14:45 Ex. final : 22 avril, 13:00 – 15:45	**BIO 1445 Section B** Biodiversité 2 **Laïus** 13:00 – 14:00 **TP** 14:00 – 16:00 D-160 PMV Intra : 19 février Final : 23 avril **BIO 1634 Section C** Physio. animale **TP** 13:30 – 16:30 E104/130 PMV	**BIO 1803** Écologie et environnement **Th** 13:00 **–** 16:00 Ex. intra : 27 février, 13:00 – 15:45 Ex.final : 24 avril, 13:00 – 15:45	
	BIO 1634 Sect. A Physio. animale **TP** 17:30 – 20:30 E104/130 PMV		N.B.: Vérifier l'horaire sur internet car il peut être modifié sans autre avis.	

Compléter un choix de cours dans le *Centre étudiant*

Afin de vous familiariser avec la procédure d'inscription aux cours, le Centre étudiant de l'UdeM met à votre disposition une série de capsules qui relatent de façon compréhensible les diverses étapes à franchir. Vous pouvez accéder à ces capsules en cliquant sur le lien ci-dessous :

http://www.etudes.umontreal.ca/centre-etudiant/aide/

Capsules d'aide

(Mise en garde: l'intérêt croît avec l'usage)

Accès au Centre étudiant :
http://www.etudes.umontreal.ca/centre-etudiant/aide/acces-centre-etudiant/

Survol du Centre étudiant :
http://www.etudes.umontreal.ca/centre-etudiant/documents/AideMemoireCESurvol.pdf

Inscription : compléter son choix de cours :
http://www.etudes.umontreal.ca/centre-etudiant/aide/inscription/

Recherche de cours :
http://www.etudes.umontreal.ca/centre-etudiant/aide/recherche-cours/

Annulation, abandon, échange et substitution de cours :
http://www.etudes.umontreal.ca/centre-etudiant/aide/annulation-abandon-cours/index.html

Finances : relevé de compte, droits de scolarité, facture, etc. :
http://www.etudes.umontreal.ca/centre-etudiant/documents/AideMemoireFinances.pdf

Demande d'attestation d'inscription ou d'obtention de diplôme :
http://www.etudes.umontreal.ca/centre-etudiant/aide/attestation-inscription-obtention-diplome/index.html

Relevé de notes officiel ou non officiel :
http://www.etudes.umontreal.ca/centre-etudiant/aide/releve-notes/

Données personnelles : ici se cache votre matricule étudiant
http://www.etudes.umontreal.ca/centre-etudiant/documents/AideMemoireDonneesPersonnelles.pdf

Quelques définitions

Attribut de cours : Indique si le cours est offert comme cours au choix, comme cours hors programme, s'il est ouvert aux études libres ou offert aux étudiants de la Mineure en arts et sciences.

Cheminement : Cycle d'études.

Concomitant : Un cours qui doit être suivi parallèlement à un autre; ce cours peut avoir été suivi préalablement.

Désignation d'exigences : Indique la nature du cours suivi (par ex. : obligatoire ou à option) en relation avec le programmes d'études.

Équivalent : Un cours qui comporte un recoupement significatif de la matière avec un autre cours. Un seul des cours dits équivalents peut être crédité dans le programme d'études de l'étudiant.

Préalable : Un cours qui doit obligatoirement avoir été suivi avant un autre.

ATTENTION! Dans tous les cas, le *Règlement des études de premier cycle*, le cheminement des études et toute autre règle du programme tel que géré par le responsable ou son délégué ont préséance sur les fonctionnalités de l'inscription en ligne.

Il est de votre responsabilité de connaître le *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants* et le *Règlement des études de premier cycle* avant le début du trimestre d'automne. Ces règlements sont transcrits plus loin dans ce guide.

Les étudiants qui veulent obtenir des **équivalences** pour des cours suivis dans une autre université ou qui ont droit à des **transferts de cours** suivis à l'Université de Montréal doivent rencontrer Micheline Fréchette. Leur choix de cours se fera individuellement en fonction des cours qui restent à faire dans leur programme respectif. Il en est de même pour ceux qui désirent obtenir des exemptions dans le cadre d'une passerelle DEC-BAC.

Conservez ce *Guide de l'inscription* aussi longtemps que vous serez inscrits en Sciences biologiques.

Utilisez votre adresse électronique, reçue de l'Université de Montréal, afin d'être sur la liste d'envoi du Département. Elle se présente ainsi: **prénom.nom@umontreal.ca** et donne une touche professionnelle à vos courriels lorsque vous sollicitez un rendez-vous pour un stage dans une entreprise, pour un emploi d'été, pour une demande d'études à l'étranger, etc.

CONSIGNES POUR LES TP, LIVRES ET NOTES DE COURS

Aucun manteau ou sac n'est accepté dans les salles de TP. Le port du **sarrau** est **obligatoire** pour tous les travaux pratiques. À défaut de souscrire à cette consigne, vous vous verrez refuser l'accès au laboratoire.

Les TP du cours MCB1979 ont lieu en hiver, mais vous devez ABSOLUMENT vous procurer un casier au pavillon Roger-Gaudry (Local L-307) avant le 11 septembre, date limite à laquelle ces casiers vous sont réservés en priorité. Vous pouvez louer un casier pour deux en vous identifiant comme étudiant du cours MCB1979.

Certains T.P. requièrent l'achat d'une trousse à dissection.

Les livres et cahiers de cours sont disponibles au Magasin scolaire du Pavillon Roger-Gaudry. Plusieurs sont mis en réserve à la bibliothèque EPC-BIO et parfois à celle de la Santé ou de Botanique. Il est conseillé d'attendre le début du trimestre avant de vous procurer des ouvrages académiques.

Commande électronique :

Entrez sur le site **www.libraire.umontreal.ca/** et cliquez sur **étudiants**. Entrez le numéro du cours pour lequel vous voulez passer une commande, cochez le livre correspondant, puis cliquez sur son titre. Cliquez sur **commander** et entrez les informations nécessaires. Un numéro de commande vous sera donné. Présentez-le au magasin scolaire en échange de votre commande.

BIBLIOTHÈQUES

Service des bibliothèques
Les étudiants et les diplômés ont accès aux collections et aux services offerts par toutes les bibliothèques de l'Université.
Prêts: tél.: 514 343-6111, poste 1705
Références: tél.: 514 343-6111, poste 1706

Bibliothèque EPC-Biologie
G-205 PMV., tél : 514 343-7242
Heures d'ouverture : vérifier sur le site internet http://www.bib.umontreal.ca

Outre les collections attendues, la bibliothèque contient des ordinateurs donnant accès au site de la bibliothèque ainsi qu'à Internet, de même que des microscopes et des loupes qui permettent de préparer les examens de certains travaux pratiques. Des cubicules fermés permettent de travailler en groupe.

Bibliothèque de botanique
Local 334 du Jardin Botanique de Montréal, 4101 rue Sherbrooke Est, tél : 514 872-8495
Heures d'ouverture : vérifier sur le site internet http://www.bib.umontreal.ca

L'accès à la Bibliothèque de botanique est gratuit. Si on vous demande des frais à l'entrée du Jardin botanique, présentez votre carte d'étudiant et mentionnez que vous allez à la bibliothèque de l'Université.

Bibliothèque de la santé
L-623 Pavillon Roger-Gaudry
Renseignements: 514 343-6826
Prêt: 514 343-7664

POUR VOUS PRÉPARER À LA 2e ET À LA 3e ANNÉE

Tout cours de niveau 1000 échoué ou non complété en 1ère année doit être repris le plus tôt possible et avoir priorité sur les autres cours lors du choix de cours en 2e année. Ceci fait, en 2e année, il faut donner priorité aux cours de niveau 2000 et en 3e année à ceux de niveau 3000.

Attention! Certains cours ne sont donnés qu'aux deux ans; il faut donc planifier ensemble la 2e et la 3e année.

Les pages qui suivent présentent la structure en blocs de cours et la liste des cours dans chaque bloc pour les quatre spécialisations du B.Sc. spécialisé, de même que pour la Majeure et la Mineure.

Suivent des informations sur les stages en milieu de travail et les stages d'écologie sur le terrain et plusieurs autres informations.

Spécialisation *Biologie moléculaire et cellulaire*

(1-235-1-0 Version 18 Segment 92)

50 crédits obligatoires, 37 à option, 3 au choix.

Bloc 92A Obligatoire 15 cr.

Connaissances disciplinaires obligatoires

BIO 1345	1	T.P de biodiversité 1
BIO 1445	1	T.P de biodiversité 2
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2150	3	Protistologie (TP)
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire

Bloc 92B Option min. 6 cr., max 12 cr.

Connaissances en biologie moléculaire

BCM 2003	3	App. d'outils bio-informatiques (2 TP)
BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BIO 3106	3	Biologie cellulaire avancée
BIO 3115	3	Princ. de phylogénie et systématique
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3260	3	Génomique microbienne (TP)
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3702	3	Biotechnologie végétale (TP)
IFT 1890	3	Initiation à la bio-informatique

Bloc 92C Option min. 6 cr., max. 14 cr.

Connaissances en biologie cellulaire

BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BIO 2372	4	Anatomie et morpho. végé. (TP)
BIO 2402	3	Embryologie animale (TP)
BIO 2412	3	Histologie animale (TP)
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1 (TP)
MCB 2989	4	Immunologie 1 (TP)
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2 (TP)
MCB 2094	4	Virologie et pathogenèse vir. (TP)
MCB 2999	3	Levures et org. levuriformes (TP)
MCB 3984	3	Diversité microbienne (TP)

Bloc 92D Option min. 0 cr., max. 4 cr.

Travaux en laboratoire

BCM 2958	1	T.P. de biochimie générale
BIO 3102	3	T.P. de biologie moléculaire : projet

Bloc 92E Option min. 9 cr., max. 15 cr.

Connaissances spécialisées et complémentaires

BIO 2042	3	Biostatistique 2 (TP)
BIO 2350	3	Diversité fongique (TP)
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement(TP)
BIO 2470	3	Morpho. évolutive des chordés (TP)
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée (TP)
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physio. animale comparée 1 (TP)
BIO 2625	3	Physio. animale comparée 2 (TP)
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale
BIO 3701	3	Vitroculture des végétaux (TP)
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

Bloc 92F Option min. 0 cr., max. 10 cr.

Stages en milieu de travail

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie

Bloc 92V Option min. 0 cr., max. 12 cr.

Cheminement honor

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2

Spécialisation *Physiologie*

(1-235-1-0 Version 18 Segment 93)

40 crédits obligatoires, 47 à option et 3 au choix.

Bloc 93A Obligatoire 5cr.
Connaissances disciplinaires obligatoires

BIO 1345	1	T.P de biodiversité 1
BIO 1445	1	T.P de biodiversité 2
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire

Bloc 93B Option min. 0 cr., max 28 cr.
Connaissances en mycologie et biologie végétale

BIO 2150	3	Protistologie (TP)
BIO 2306	3	Floristique du Québec (TP)
BIO 2315	3	Les plantes utilisées par l'homme
BIO 2350	3	Diversité fongique (TP)
BIO 2372	4	Anatomie et morph. végétales (TP)
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasc. (TP)
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée (TP)
BIO 3701	3	Vitroculture des végétaux (TP)
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes

Bloc 93C Option min. 0 cr., max. 27 cr.
Connaissances en biologie animale

BIO 2402	3	Embryologie animale (TP)
BIO 2412	3	Histologie animale (TP)
BIO 2470	3	Morpho. évolutive des chordés (TP)
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée (TP)
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1 (TP)
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2 (TP)
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale

Bloc 93D Option min. 2 cr., max. 9cr.
Travaux en laboratoire

BCM 2958	1	T.P. de biochimie générale
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 3661	2	T.P. de physio. nerveuse et musculaire
BIO 3674	3	T.P. Respiration, circulation, excrétion
BIO 3863	2	T.P. en comportement animal

Bloc 93E Option min. 9 cr., max. 24 cr.
Connaissances spécialisées et complémentaires

BIO 2042	3	Biostatistique 2 (TP)
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés (TP)
BIO 2440	3	Entomologie (TP)
BIO 2476	3	Ichtyologie (TP)
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie (TP)
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3283	3	Principes d'évolution (APP)
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3441	3	Systématique des insectes (SBL)
BIO 3790	3	Parasitisme
BIO 3893	3	Écotoxicologie
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1 (TP)
MCB 2989	4	Immunologie 1 (TP)
MCB 2094	4	Virologie et pathogenèse virale (TP)

Bloc 93F Option min. 0 cr., max. 10 cr.
Stages en milieu de travail

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie

Bloc 93V Option min. 0 cr., max. 12 cr.
Cheminement honor

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2

Spécialisation *Biodiversité, écologie et évolution*

(1-235-1-0 Version 18 Segment 94)

40 crédits obligatoires, 47 à option, 3 au choix.

Bloc 94A Obligatoire 5 cr.

Connaissances disciplinaires obligatoires

BIO 1345	1	T.P de biodiversité 1
BIO 1445	1	T.P de biodiversité 2
BIO 2042	3	Biostatistique 2 (TP)

Bloc 94B Option min. 9 cr., max. 18 cr.

Connaissances en écologie et évolution

BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement (TP)
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 3115	3	Princ. de phylogénie et systématique
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3283	3	Principes d'évolution (APP)
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3790	3	Parasitisme
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3811	3	Modélisation écologique
BIO 3853	3	Débats en écologie (APP)
BIO 3893	3	Écotoxicologie

Bloc 94C Option min. 9 cr., max. 18 cr.

Connaissances en biodiversité

BIO 2150	3	Protistologie (TP)
BIO 2306	3	Floristique du Québec (TP)
BIO 2350	3	Diversité fongique (TP)
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasc. (TP)
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés (TP)
BIO 2440	3	Entomologie (TP)
BIO 2476	3	Ichtyologie (TP)
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie (TP)
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 3260	3	Génomique microbienne (TP)
BIO 3441	3	Systématique des insectes (SBL)
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1 (TP)
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2 (TP)
MCB 2999	3	Levures et org. levuriformes (TP)
MCB 3984	3	Diversité microbienne (TP)

Bloc 94D Option min. 3 cr., max. 12 cr.

Travaux en laboratoire et sur le terrain

BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2703	1	Stage d'écologie forestière
BIO 2854	3	Stage d'éco. animaux terrestres (juin)
BIO 3753	3	Stage d'écologie végétale (août)
BIO 3843	3	Stage de limnologie (août)
BIO 3863	2	T.P. en comportement animal

Bloc 94E Option min. 9 cr., max. 18 cr.

Connaissances spécialisées et complémentaires

BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2315	3	Les plantes utilisées par l'homme
BIO 2372	4	Anatomie et morphogenèse végét. (TP)
BIO 2402	3	Embryologie animale (TP)
BIO 2470	3	Morpho. évolutive des chordés (TP)
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée (TP)
BIO 2620	3	Physio. animale comparée 1 (TP)
BIO 2625	3	Physio. animale comparée 2 (TP)
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
GEO 1900	3	S.I.G. : de la théorie à la pratique
GEO 2132	3	Géomorphologie (TP)
GEO 2142	3	Pédologie (TP)
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2512	3	Systèmes d'info. Géographique 1 (TP)
GEO 3312	3	Études d'impacts (TP)
IFT 1890	3	Initiation à la bio-informatique
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appl.

Bloc 94F Option min. 0 cr., max. 10 cr.

Stages en milieu de travail

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie

Bloc 94V Option min. 0 cr., max. 12 cr.

Cheminement honor

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2

Majeure

(1-235-2-0 Version 13 Segment 81)

16 crédits obligatoires, 41 à option, 3 au choix.

Bloc 81A Obligatoire 16 cr.

Connaissances fondamentales en biologie

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1335	2	Biodiversité 1
BIO 1435	2	Biodiversité 2

Bloc 81B Option min. 0 cr., max. 26cr.

Microbiologie et immunologie

MCB 1979	3	Microbiologie générale (TP)
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1 (TP)
MCB 2989	4	Immunologie 1 (TP)
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2 (TP)
MCB 2094	4	Virologie et pathogenèse vir. (TP)
MCB 2999	3	Levures et org. levuriformes (TP)
MCB 3984	3	Diversité microbienne (TP)

Bloc 81C Option min. 0 cr. max. 25 cr.

Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

BIO 1534	3	Physiologie végétale (TP)
BIO 1634	3	Principes de physiologie ani. (TP)
BIO 2150	3	Protistologie (TP)
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2372	4	Anatomie et morph. végétales (TP)
BIO 2402	3	Embryologie animale (T.P.)
BIO 2412	3	Histologie animale (T.P.)
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire

Bloc 81D Option min. 0 cr. max. 23 cr.

Biodiversité, écologie et évolution

BIO 1284	2	Évolution
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement (TP)
BIO 3115	3	Princ. de phylogénie et systématique
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3811	3	Modélisation écologique
BIO 3893	3	Écotoxicologie

Bloc 81E Option min. 0 cr. max. 16 cr.

Travaux pratiques et stages

BIO 1345	1	T.P de biodiversité 1
BIO 1445	1	T.P de biodiversité 2
BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie
MCB 3004	3	Protocole expérimental en vaccino.

Bloc 81F Option min. 0 cr, max. 25 cr.

Disciplines biologiques diverses

BIO 2041	3	Biostatistique 1 (TP)
BIO 2306	3	Floristique du Québec (TP)
BIO 2315	3	Les plantes utilisées par l'homme
BIO 2350	3	Diversité fongique (TP)
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasc. (TP)
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés (TP)
BIO 2440	3	Entomologie (TP)
BIO 2470	3	Morpho. évolutive des chordés (TP)
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée (TP)
BIO 2476	3	Ichtyologie (TP)
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie (TP)
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée (TP)
BIO 2620	3	Physio. animale comparée 1 (TP)
BIO 2625	3	Physio. animale comparée 2 (TP)
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
MCB 3050	3	Microbiologie des aliments 1 (TP)
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale app.
MCB 3637	2	Pathogenèse bactérienne
MCB 2991	4	Immunologie 2

Bloc 81G Option min. 0 cr, max. 6 cr.

Connaissances connexes

ANG1913	3	Lire en anglais (niveau 2B sciences)
ANS 1404T	3	Scientific and technical writing
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2454	3	Introduction à la primatologie
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : intro
CHM 1984	3	Chimie organique
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie
HST 2855	3	Introduction à l'histoire des sciences
IFT 1810	3	Initiation à la programmation (TP)
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1973	3	Astrobiologie
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement

Mineure

(1-235-4-0 Version 10 Segment 71)

12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix

Bloc 71A Obligatoire 12 cr.

Connaissances fondamentales en biologie

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique

Bloc 71B Option min. 0 cr., max. 15 cr..

Microbiologie et immunologie

MCB 1979	3	Microbiologie générale (TP)
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1 (TP)
MCB 2989	4	Immunologie 1 (TP)
MCB 2094	4	Virologie et pathogenèse vir. (TP)

Bloc 71C Option min. 0 cr., max. 15 cr.

Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

BIO 1534	3	Physiologie végétale (TP)
BIO 1634	3	Principes de physiologie ani. (TP)
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2372	4	Anatomie et morph. végétales (TP)
BIO 2620	3	Physio. animale comparée 1 (TP)
BIO 2625	3	Physio. animale comparée 2 (TP)

Bloc 71D Option min. 0 cr., max. 10 cr.

Biodiversité, écologie et évolution

BIO 1284	2	Évolution
BIO 1335	2	Biodiversité 1 (TP)
BIO 1345	1	T.P de biodiversité 1
BIO 1435	2	Biodiversité 2 (TP)
BIO 1445	1	T.P de biodiversité 2
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement (TP)
BIO 3293	3	Évolution et développement

Bloc 71E Option min. 0 cr., max. 15 cr.

Disciplines biologiques diverses

BIO 2041	3	Biostatistique 1 (TP)
BIO 3115	3	Princ. de phylogénie et systématique (TP)
BIO 2306	3	Floristique du Québec (TP)
BIO 2315	3	Les plantes utilisées par l'homme
BIO 2350	3	Diversité fongique (TP)
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires (TP)
BIO 2402	3	Embryologie animale (TP)
BIO 2412	3	Histologie animale (TP)
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés (TP)
BIO 2440	3	Entomologie (TP)
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés (TP)
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée (TP)
BIO 2476	3	Ichtyologie (TP)
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie (TP)
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée (TP)
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie

BIO 3020 : STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

Professeure responsable : Thérèse Cabana
E-142 Pavillon Marie-Victorin, Tél : 514 343-7564
therese.cabana@umontreal.ca
(sur rendez-vous seulement)

But
Le stage en milieu de travail (BIO3020) permet aux étudiants d'acquérir, durant leurs études de baccalauréat, une expérience professionnelle significative dans un endroit où des bacheliers en sciences biologiques sont susceptibles d'être engagés, et de recevoir 3 crédits et une note au bulletin.

Durée
Au moins 12 semaines à plein temps (35 heures/semaine) ou toute autre formule équivalente. Le stage est généralement réalisé à plein temps durant l'été, mais peut l'être à temps partiel durant les trimestres d'automne et d'hiver.

Type de travail, milieu d'accueil et superviseur
Milieu privé ou public. Le travail doit correspondre à ce qu'un diplômé de B.Sc. en sciences biologiques effectuerait. Autrement dit, il faut faire appel aux connaissances en biologie pour accomplir les tâches demandées. L'étudiant identifie lui-même le milieu d'accueil, qui doit être approuvé par le professeur responsable. Une personne du milieu d'accueil accepte de superviser l'étudiant et se porte garante que les conditions seront respectées (nature du travail, temps travaillé, rapport). Ce superviseur fournira une évaluation du stage (voir ci-dessous). Voici quelques exemples de milieux d'accueil *a priori* acceptables:

- laboratoires de recherche ou de diagnostic hospitaliers, privés ou gouvernementaux
- laboratoires de recherche universitaires
- divers ministères des gouvernements provincial ou fédéral
- firmes de consultants en environnement ou autre
- divers médias de communication scientifique (journaux, périodiques, télévision, etc.)

Rémunération
L'étudiant devrait être rémunéré par l'employeur, mais la rémunération ne peut être une condition obligatoire.

Inscription
Avant de s'inscrire, l'étudiant prend rendez-vous avec le professeur responsable pour discuter du milieu d'accueil pressenti et du travail qui y serait accompli. Un travail ne sera pas accepté comme stage après ou durant sa réalisation; il doit d'abord être approuvé par le professeur responsable. Une fois le projet de stage approuvé, l'étudiant se procure le formulaire d'enregistrement du stage sur le site internet du Département dans la section ***Guides et formulaires***, le fait remplir par le superviseur de stage puis signer par le professeur responsable. Certains milieux d'accueil exigent une lettre d'entente, que le Département fournit sur demande. L'étudiant doit remettre son formulaire complété et signé au secteur académique (D-219 PMV) afin qu'une TGDE complète l'inscription au dossier. Il faut donc planifier le stage bien à l'avance.

N.B. : Vous ne pouvez pas vous inscrire au cours BIO3020 si vous désirez suivre le cheminement honor en 3e année.

Rapport
À la fin du stage, l'étudiant remet un rapport qui comprend la description du milieu d'accueil, du travail réalisé, le temps consacré aux tâches et une critique (bénéfices retirés, difficultés rencontrées, etc.). La description du travail doit être la plus complète possible. Par exemple, s'il s'agit d'un travail de recherche, elle peut comprendre les parties d'un article scientifique (introduction avec relevé de littérature, matériel et méthode, résultats illustrés de la façon habituelle pour le domaine de recherche, discussion, références). Si des annexes accompagnent le rapport (vidéo, CD, etc.), elles peuvent être rendues à l'étudiant après l'évaluation. Le superviseur du stage juge si le rapport correspond fidèlement au travail réalisé.

Notation
Trois éléments contribuent à la note :
Le superviseur du stage fournit par courriel ou par écrit au professeur responsable une évaluation *qualitative* (excellent, très bien, bien, moyen, passable, insatisfaisant, avec justifications)

a) du travail même de l'étudiant tout au long du stage (25 % de la note) et
b) du rapport (25 %)

Le professeur responsable fait également une évaluation **qualitative** du rapport (50 %). Comme ce professeur voit les rapports de tous les étudiants inscrits et les évaluations de tous les superviseurs, c'est lui qui attribue la note finale, en lettre.

Coordonnatrice des stages de la FAS

Si vous avez besoin d'aide dans votre recherche de stage, si vous voulez améliorer votre curriculum vitae, si vous avez à vous préparer pour une importante entrevue ou vous voulez simplement connaître les exigences des stages, vous pouvez communiquer avec **Isabelle Lafleur (Andréanne Lemonde)**, coordonnatrice des stages en sciences de la Faculté des arts et des sciences. Prenez rendez-vous!

Coordonnées : Pavillon André-Aisenstadt local 2155
514 343-6111 poste 3488
andreanne.lemonde@umontreal.ca

TRAVAUX SUR LE TERRAIN

BIO 2703 Stage d'écologie forestière (1 cr.)
Jacques Brisson — Comprend 6 excursions qui ont lieu les 6 premiers vendredis du trimestre d'Automne.
Minimum : 15 étudiants Maximum : 60 étudiants

Les trois stages suivants se déroulent à la Station de biologie des Laurentides. L'inscription est conditionnelle à l'acceptation par le professeur responsable et au versement d'un dépôt de 100 $, compte tenu des frais qui découlent du séjour à la Station et des places limitées.

BIO 2854 Stage d'écologie des animaux terrestres (3 cr.)
François-Joseph Lapointe — **Priorité** aux étudiants de la spécialisation **Biodiversité, écologie et évolution (94)** Horaire : 10 jours à la Station de biologie des Laurentides à la fin mai.
Les étudiants s'inscrivent au trimestre d'Automne même si le stage est effectué au mois de mai précédent.

Minimum : 15 étudiants Maximum : 24 étudiants

BIO 3753 Stage d'écologie végétale (3 cr.)

Jacques Brisson

Priorité aux étudiants de la spécialisation **Biodiversité, écologie et évolution (94)** Horaire : 10 jours à la Station de biologie des Laurentides vers la fin du mois d'août.

Les étudiants s'inscrivent au trimestre d'Automne même si le stage est effectué au mois d'août qui précède.

Minimum : 15 étudiants, Maximum : 24 étudiants

BIO 3843 Stage en limnologie (3 cr.)

Roxane Maranger

Priorité aux étudiants de la spécialisation **Biodiversité, écologie et évolution (94)** Horaire : 10 jours à la Station de biologie des Laurentides à la fin août.

Les étudiants s'inscrivent au trimestre d'Automne même si le stage est effectué au mois d'août qui précède.

Minimum : 15 étudiants Maximum : 24 étudiants

ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

Dans le cadre de la Politique sur l'évaluation de l'enseignement qui prévaut à l'UdeM, la prestation de tous les enseignants dans tous leurs cours est évaluée. Au Département de sciences biologiques, deux types d'évaluation sont faites : la Rétroaction des étudiants en cours de session et l'Évaluation de la prestation d'enseignement – cours.

Rétroaction des étudiants en cours de trimestre
Rapide, elle a lieu durant la 4e semaine du cours. Elle permet à l'enseignant d'ajuster le tir, le cas échéant, et elle permet aux étudiants de profiter immédiatement de l'amélioration de la prestation de l'enseignant. Elle porte sur la méthode d'enseignement et sur les différents aspects du cours qui peuvent être modifiés durant le trimestre. L'évaluation, animée par le représentant de classe, se fait par l'entremise d'une discussion entre les étudiants et porte sur le degré de satisfaction du matériel pédagogique, de la méthode d'enseignement, de la prestation de l'enseignant, des travaux pratiques et prestation des auxiliaires d'enseignement. «Il est important de comprendre que le but de cette évaluation n'est aucunement coercitif ou blessant pour les enseignants et la collaboration pleine et entière de ceux-ci est une condition nécessaire à son accomplissement» (FAÉCUM, Avis pour une évaluation de l'enseignement efficace au premier cycle à l'Université de Montréal. Janvier 2005).

Évaluation de la prestation d'enseignement – cours
Plus complète, elle a lieu à la fin du trimestre. La fiche comporte 15 questions sur les cours théoriques et 5 sur les travaux pratiques et une feuille de commentaires (points forts et faibles). Elle est remplie par chaque étudiant du cours, de façon anonyme et confidentielle. Un responsable des services informatiques retranscrit à l'ordinateur les commentaires et traite les résultats quantitatifs de l'évaluation. Elle sera incluse au dossier de chaque enseignant.

BOURSES DE 1ER CYCLE

BOURSE D'ÉTÉ DE RECHERCHE EN MILIEU UNIVERSITAIRE DU CRSNG

Cette bourse paie le salaire pour un travail d'été de 16 semaines dans un laboratoire de recherche subventionné par le CSRNG. Le CRSNG contribue pour 4 500 $ et le directeur de recherche fournit 1125 $. Seuls les candidats ayant une moyenne cumulative de **3,7 et plus** sont éligibles.

Les renseignements sont disponibles au début janvier auprès de Micheline Fréchette.

BOURSE DU COPSÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (COMITÉ D'ORGANISATION DU PROGRAMME DES STAGIAIRES D'ÉTÉ)

Pour obtenir une bourse du COPSÉ vous devez être admis à un stage d'été dans un laboratoire de la Faculté de médecine. Les bourses sont en moyenne de 4 200 $ pour 3 mois. La durée des stages est de 3 mois. Les stages d'été s'effectuent entre le 1er mai et le 31 août. Vous devez faire la demande au plus tard dans la première semaine de décembre. Pour plus de renseignements :
http://www.med.umontreal.ca/recherche/recherche_etudes/stages_ete/bourses.html

BOURSES D'ÉTUDES

Divers organismes, compagnies, fondations, etc., accordent des bourses pour les études de 1er cycle. Un répertoire complet de ces bourses est disponible au Bureau de l'aide financière, Pavillon J.-A.-DeSève, 2332 Édouard-Montpetit, 4e étage, local A-4302, tél : 343-6145
Site internet : http://www.baf.umontreal.ca/

VIE ÉTUDIANTE

Activités diverses

En biologie, n'ayez crainte de vous ennuyer. Une panoplie d'activités vous aidera à relaxer et à décrocher un peu des études. À chaque début de trimestre, un party est organisé plus souvent qu'autrement au Peel-Pub, resto-bar situé à proximité de l'Université. Durant cette soirée, vous verrez peut-être quelques finissantes vendre des shooters. Encouragez-les, elles ramassent des fonds pour leur bal… ce sera bien vite votre tour! Dans le même ordre d'idées, un party de fin de session vous permet de passer joyeusement à une prochaine étape de votre vie! Des pizzas-bières prennent régulièrement place au Café-bio pendant lesquels vous pourrez profiter de l'atmosphère détendue, mais de party!

Le party à ne pas manquer au cours de votre bacc : **Interfac ou Interbio.** Il s'agit de la réunion de plusieurs départements de biologie (Université de Montréal, Université du Québec à Montréal, Université Laval, Université de Sherbrooke, Université du Québec à Trois-Rivières, Université du Québec à Rimouski, Université de Moncton) pour une fin de semaine remplie de plaisirs et de péripéties. Vous pourrez participer à des sports et des épreuves et vous ferez la fête dans le but de ramasser le plus de points possible afin de faire gagner votre Université.

Une autre activité à ne pas manquer est le **BIOSHOW** : un spectacle pendant lequel les étudiants et les professeurs font valoir tous leurs talents. Chant, danse, théâtre sont au programme, ou encore tout numéro permettant de faire découvrir des talents cachés. Un party y fait généralement suite et c'est l'occasion parfaite de féliciter tous les participants et de leur demander des autographes.

Des activités sportives variées, intérieures comme extérieures, sont organisées afin de vous permettre de garder une excellente forme physique : tournois de hockey, de volley-ball ou de soccer, paint-ball, randonnées en raquettes durant le week-end.

Café-bio

Situé au C-258 du Pavillon Marie-Victorin (PMV), le Café-bio est l'endroit idéal pour relaxer, jaser, jouer au babyfoot, bref, pour se rencontrer entre amis. Surtout convoité à l'heure des repas (et ses prix sont des plus bas), le Café-bio vous permet de reprendre des forces. Des étudiants en assurent la permanence à tour de rôle. Si chacun de vous donne quelques heures de disponibilité, vous aurez en tout temps un endroit bien à vous.

Journal étudiant: ARN_m

L'ARN_m permet aux étudiants de biologie d'exposer leurs talents de journaliste ou d'écrivain. Des thèmes imposés marquent les occasions spéciales telles l'Halloween, Noël ou la Saint-Valentin. Articles sur des sujets variés, chroniques de films, blagues, farfelu.

Association des étudiants en biologie : AEB

Située au E-203 du PMV, l'AEB est dotée d'un Conseil Exécutif (C.E.) avec 11 postes disponibles :

Président
Le président doit détenir au moins une année d'expérience dans le C.E. Il représente officiellement l'AEB et siège à l'Assemblée départementale. Il s'assure de l'exécution des décisions prises lors de l'Assemblée générale des étudiants et du C.E., est responsable du bon fonctionnement de l'association et veille au respect et à l'application des statuts et règlements de l'AEB. Il prépare, avec l'appui du secrétaire, les réunions du C.E. de l'Assemblée générale qu'il préside bien évidemment. En coopération avec le trésorier, il s'assure que tous les budgets soient respectés. Il doit orienter le travail du C.E. et veiller à ce que tous les membres exercent leurs fonctions.

Secrétaire
Le secrétaire doit avant tout rédiger les procès-verbaux des réunions hebdomadaires du C.E. Il doit donc être présent à toutes les réunions et prendre des notes quant aux propositions faites, aux points discutés et aux décisions prises. Il a le devoir de rédiger le procès-verbal avant la prochaine réunion pour que celui-ci soit accepté par le conseil. Il a la responsabilité de maintenir les archives de l'AEB et d'acheter les fournitures et le matériel nécessaires.

Trésorier
La principale fonction du trésorier est de gérer les avoirs financiers de l'association. Il comptabilise donc les dépôts et les retraits d'argent effectués par les différents membres du CE. Il agit également à titre de conseiller pour les membres du C.E. afin de les aider à effectuer la gestion de leur budget respectif. Il se doit d'informer les étudiants de l'état financier de leur association et veille à ce que la gestion des ressources financières se fasse de façon saine et équitable.

Coordonnateur aux affaires internes
Son rôle premier est de transmettre des messages provenant du C.E. aux étudiants. Les messages sont transmis dans les cours via des étudiants recrutés à tous les niveaux du baccalauréat. Le coordonnateur est responsable de la publicité et s'occupe donc des pancartes, du carnet d'adresses, du site Internet, des babillards et du calendrier du Café-bio.

Coordonnateur aux affaires externes
Il représente l'association à l'extérieur du Département. Il siège notamment au Conseil central et au Congrès de la FAÉCUM (Fédération des Associations Étudiantes du Campus de l'Université de Montréal). Il est donc le maillon entre l'AEB et les autres associations étudiantes de l'Université.

Coordonnateur aux affaires pédagogiques
Il veille à ce que les droits académiques des étudiants (plans de cours, qualité de l'enseignement, évaluations, etc.) soient respectés et il se doit d'intervenir en cas de litige. Il siège au sein de l'Assemblée départementale et à la FAÉCUM afin d'assurer la communication et le suivi entre les étudiants, leur département et la FAÉCUM. Il s'occupe également de la vente de livres usagés et de l'organisation de conférences et de symposiums.

Coordonnateurs à la vie étudiante (C.V.E.)
Généralement au nombre de 2, ils sont responsables de l'élaboration et de l'organisation des activités étudiantes telles que les activités culturelles, les pizzas-bières, les partys ou autres. Ils se réunissent avec les C.V.E. des autres associations étudiantes afin de participer à l'élaboration du Carnaval d'hiver, de la fête de la rentrée, du Bols et Bolles, etc.

Coordonnateur des sports, de la santé et de l'environnement
Il représente l'association au sein du conseil des représentants sportifs du CEPSUM (Centre d'Éducation Physique et des Sports de l'Université de Montréal). Il doit donc assister aux réunions organisées à chaque trimestre afin de prendre connaissance des calendriers d'activités et faire part au conseil des différents commentaires apportés par les membres de son association lors des diverses activités sportives. En association avec le coordonnateur aux affaires internes, il doit promouvoir les tournois et activités organisées par le CEPSUM et planifier d'autres activités suite à la demande des étudiants. Il prend part au Comité Univert Cité et veille ainsi au respect de l'environnement.

Rédacteur en chef de l'ARN$_m$
Il a la responsabilité du journal étudiant et publie les articles en plus de faire la mise en page du journal. Il recrute des dessinateurs, correcteurs et une équipe de mise en page si nécessaire. Il détient le dernier mot sur l'apparence, les thèmes et les dates de tombée du journal.

Coordonnateurs du Café-bio
Généralement au nombre de trois, ils veillent au bon fonctionnement et à l'ambiance du café. En plus de l'approvisionnement, ils s'occupent du recrutement et de l'entraînement des bénévoles qui assurent les permanences. Un inventaire mensuel de la marchandise doit être effectué.

Coordonnateurs des finissants
Ils s'occupent de la planification du bal, du Bioshow, des photos, des bagues et de l'album des finissants en plus des activités de financement.

Pour savoir quand ont lieu les partys et pour être au courant des diverses activités, inscrivez-vous au carnet d'adresses de biologie en envoyant un courriel à l'adresse suivante: bio-udm-subscribe@yahoogroups.com. À partir de ce moment, vous recevrez les messages qui sont normalement rédigés par le coordonnateur aux affaires internes.

EN DIFFICULTÉ?

Vous travaillez fort et assidûment, vous croyez être organisé et efficace, mais vous n'obtenez pas les notes escomptées dans un cours ou dans plusieurs cours?

Vous éprouvez une difficulté particulièrement grande avec un enseignant que vous jugez tout à fait incompatible avec vous?

Vous vous sentez malheureux en biologie ou au Département?

Nous vous présentons ci-dessous et dans l'ordre, les diverses personnes ou services que vous pouvez consulter si vous éprouvez des difficultés.

En premier lieu, n'hésitez jamais à consulter le **personnel du secteur académique** : Annie Aubin, Josée Dodier et Micheline Fréchette, de même que **l'adjoint du directeur au 1er cycle** Jocelyn Forget.

Votre association étudiante **(AEB)** offre aussi du support.

Vous vous questionnez sur votre spécialisation ou votre choix de carrière ? Vous éprouvez des difficultés à réussir les cours, votre méthode d'études est inefficace, la planification et l'organisation sont des notions inconnues, vous êtes aux prises avec une anxiété de performance ou une perte de motivation, les examens vous stressent. Vous vivez des relations interpersonnelles difficiles, vous vous sentez au bord de la crise de nerfs. L'Université offre une variété de services par le biais du Centre étudiant de soutien à la réussite **(CESAR)**. C'est gratuit.

« **L'ombudsman** a pour fonction de recevoir les demandes d'intervention des membres de la communauté universitaire qui, **après avoir épuisé les recours internes à leur disposition**, s'estiment victimes d'injustice ou de discrimination, de faire enquête lorsqu'il le juge nécessaire, d'évaluer le bien-fondé de la demande et de transmettre aux autorités compétentes ses recommandations, s'il y a lieu ».

Référence : http://www.ombuds.umontreal.ca/

Madame **Pascale Descary** occupe la fonction d'ombudsman à l'Université de Montréal. Vous pouvez la joindre au 514 343-2100, la consulter à son local (C-4518 du Pavillon J.A. DESÈVE) ou lui écrire à : **pascale.descary@umontreal.ca**

REMERCIEMENTS

Catherine Ménard, Nadine Robert et Andréanne Ross ont contribué à la rédaction de ce guide.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE SUR LE PLAGIAT OU LA FRAUDE CONCERNANT LES ÉTUDIANTS

Savez-vous vraiment ce qu'est le plagiat ?

Le plagiat, c'est rapporter les paroles ou les idées d'autrui en les faisant passer pour les siennes dans le cadre de ses travaux. En sont parfois tentés les étudiants qui se sentent pris par le manque de temps et qui voient l'occasion de prendre des raccourcis. Le plagiat est effectivement souvent une conséquence du manque de planification. Il importe donc de commencer vos travaux dès que possible et de répartir ceux-ci sur l'ensemble du trimestre. Saviez-vous que l'Université de Montréal a adopté, au printemps 2005, un nouveau *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants* ?

Nous vous invitons à consulter le règlement disciplinaire de l'Université sur le site suivant :

http://www.fas.umontreal.ca/plagiat/

On y explique dans ce document ce qui est considéré comme plagiat, notamment :

- « l'utilisation totale ou partielle, littéraire ou déguisée, d'un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence… »;
- « la falsification d'un document ou de toutes données… »;
- « la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail, travail dirigé, mémoire ou thèse, intégralement ou partiellement, dans différents cours… ».

Le plagiat peut se solder par la note **« F »**, soit **« échec »**, et même aller jusqu'à la suspension ou le renvoi de l'Université. L'Université peut même revenir contre vous pendant les dix années suivant l'obtention de votre diplôme.

N'oubliez pas; soyez prévoyant et démarrez vos travaux à temps !

Pour vous aider dans votre planification, des ateliers du CESAR sont disponibles.

Dévoilez vos sources !

Rapporter les paroles ou les idées d'autrui en les faisant passer pour les siennes dans le cadre de ses travaux est une forme de plagiat.

Lorsque vous reprenez les paroles ou les idées d'une autre personne, vous devez toujours utiliser les guillemets pour bien indiquer qu'il s'agit d'une citation et inscrire vos sources de façon précise, qu'il s'agisse d'un extrait pris sur Internet, dans un livre, un article de journal, une revue, etc. De plus, il ne suffit pas de modifier quelques mots du texte original ou sa ponctuation pour considérer qu'il ne s'agit plus d'une citation.

L'omission de guillemets dans une citation tombe sous le coup du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*.

Rappelez-vous que vous devez être en mesure de répondre intellectuellement du travail que vous soumettez. Ce n'est pas seulement le résultat final qui compte, mais aussi tout le processus de recherche, de réflexion, de validation et de confrontation d'idées nécessaire à la rédaction d'un travail.

Il nous arrive tous d'avoir à emprunter les mots ou les idées de quelqu'un d'autre, et c'est même parfois favorable puisque cela démontre que nous avons fait un travail de recherche. Il faut simplement identifier nos sources!

Si tout cela n'est pas clair pour vous, n'hésitez pas à vous adresser à l'un de vos professeurs.

4 questions à se poser avant de remettre un travail

1. Là où j'ai cité, ai-je bien utilisé les guillemets (ou la mise en retrait pour les citations de plus de cinq lignes) et identifié ma source?
2. Là où j'ai repris l'idée d'autrui, l'ai-je bien indiqué?
3. Ai-je évité de « copier/coller » un texte provenant d'Internet (incluant la traduction littéraire d'un texte issu d'une autre langue)?
4. Ai-je fait une liste bibliographique exhaustive à la fin de mon travail?

Motus et bouche cousue !

La période des examens finaux approche, vous êtes à bout de souffle et vous avez l'impression que le temps vous manque pour étudier… La tentation peut alors devenir grande de tricher.

Cela ne concerne pas la majorité d'entre vous. Aussi, **pour être certain que l'on ne vous soupçonnera pas de plagiat**, nous vous invitons à suivre les règles de conduite ci-dessous pendant les examens :

- Évitez de parler;
- Si quelqu'un d'autre que le surveillant vous pose une question, même si ça ne concerne pas l'examen, évitez de répondre. La seule personne à laquelle les étudiants doivent s'adresser est le surveillant;
- N'ayez en votre possession que le matériel autorisé;
- Évitez d'emprunter des objets à votre voisin (calculatrice, ouvrage de référence, efface, mouchoir, etc.);
- Déposez en avant de la salle tous les effets personnels non permis pour l'examen;
- Fermez votre téléphone cellulaire, téléavertisseur, radio portative et baladeur durant l'examen. En cas d'oubli de votre part, s'ils sonnent, vous ne pouvez y répondre;
- Arrivez à l'heure; aucune période supplémentaire ne sera allouée aux retardataires et le surveillant pourra même vous refuser l'accès à la salle d'examen. (Après une heure de retard, aucun étudiant ne sera admis dans la salle d'examen);
    - Aucune sortie n'est autorisée pendant la première heure. Ensuite, la durée d'une sortie ne doit pas dépasser cinq minutes. Aucune permission de sortie n'est accordée tant que l'étudiant précédent n'est pas de retour;
- Ayez en main votre carte étudiante ou une pièce d'identité avec photo.

Nous vous rappelons qu'en vertu du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants, le plagiat se solde souvent par la note « F », soit « échec », et peut même aller jusqu'à la suspension ou le renvoi de l'Université. C'est sérieux, pensez-y!

Pour savoir comment bien citer une source, vous pouvez vous procurer, à la librairie du 3200 Jean-Brillant, le document intitulé « Méthodologie en sciences humaines; guide méthodologique universitaire », au coût de 5,85 $.

Bonne étude et bon succès !

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE DE L'U DE M*

*** Attention : seul le document officiel du règlement des études du Premier cycle a valeur légale et vous devez le consulter pour la mise à jour. Règlement des études de premier cycle**

SYSTÈME DE NOTATION (ARTICLE 11)

Dans la plupart des cours théoriques et pratiques de première année, il y a un examen partiel (intra) en octobre pour le trimestre d'Automne et un en février pour le trimestre d'Hiver. Ces examens ont lieu durant les heures normales de cours et sans interruption de l'enseignement dans les autres cours.

La grande majorité des examens des cours théoriques de la première année du B.Sc. sont à choix multiple. Lorsqu'un étudiant obtient la permission de différer un examen, il peut s'attendre à ce que la forme du nouvel examen soit différente de celle de l'examen régulier. L'AEB possède des copies d'anciens questionnaires d'examens pour un certain nombre de cours; il est de la responsabilité de chaque étudiant de se procurer ou non ces questionnaires. Les questionnaires ne lient pas le professeur ni sur le fond, ni sur la forme de l'examen.

Pour connaître vos résultats d'examens, vous devrez consulter votre dossier via le *Guichet étudiant.* La majorité des résultats sont inscrits en pourcentage lors des examens partiels et finaux. La moyenne globale calculée en pourcentage en fonction des barèmes de cours est transposée dans le système de notation littérale. Les résultats en lettres apparaissent au relevé de notes émis après chaque trimestre, c'est-à-dire en février et en juin (en septembre s'il y a lieu). Le tableau ci-dessous est donné à titre purement indicatif; il revient au professeur d'établir les critères d'évaluation de son cours.

Calcul de la moyenne (11.2)

Note en %		Points		Lettres	Mentions
90-100	**=**	**4,3**	**=**	**A+**	***Excellent***
85-89	**=**	**4,0**	**=**	**A**	
80-84	**=**	**3,7**	**=**	**A-**	
77-79	**=**	**3,3**	**=**	**B+**	***Très bien***
73-76	**=**	**3,0**	**=**	**B**	
70-72	**=**	**2,7**	**=**	**B-**	
65-69	**=**	**2,3**	**=**	**C+**	***Bien***
60-64	**=**	**2,0**[1]	**=**	**C**	
57-59	**=**	**1,7**	**=**	**C-**	
54-56	**=**	**1,3**	**=**	**D+**	***Passable***
50-53	**=**	**1,0**[2]	**=**	**D**	
35-49	**=**	**0,5**	**=**	**E**	***Faible (échec)***
0-34	**=**	**0,0**	**=**	**F**	***Nul (échec)***
		0,0	**=**	**F***	***Échec par absence***

[1] note de passage dans le programme. [2] note de passage dans un cours offert par la FAS.

N.B.: Si vous êtes inscrit dans un cours offert par une autre faculté, c'est le règlement pédagogique de cette faculté qui prévaut.

Ex.: le cours PHL2100 offert par le Département de pharmacologie de la Faculté de Médecine exige 60% comme note de passage. La notation littérale diffère également de celle de la FAS.

MOYENNE CUMULATIVE

La moyenne cumulative est calculée :

- en multipliant le résultat en points obtenu à un cours par le nombre de crédits de ce cours. On obtient ainsi des points pondérés,
- en additionnant les points pondérés obtenus pour tous les cours effectués,
- et en divisant cette somme par le nombre total de crédits des cours effectués.

Les crédits et les points obtenus pour les cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

EXEMPLE DE CALCUL

COURS	LETTRE	POINTS	CRÉDITS	POINTS PONDÉRÉS
BIO 1153	B-	2,7	3	8,1
BIO 1435	A	4,0	2	8,0
BIO 3080	D	1,0	1	1,0
IFT 1800	C+	2,3	3	6,9
TOTAL			**9**	**24,0**

Donc : 24,0 / 9 = 2,68 de moyenne cumulative

Une moyenne cumulative sous haute surveillance

Moyenne Cumulative	
4,3	
3,7	**Minimum pour faire une demande de bourse CRSNG, FQRNT, FRSQ**
3,6	**Minimum pour faire le passage du baccalauréat au doctorat**
3,5	**Minimum pour suivre le cheminement Honor (Bloc V)**
3,0	**Minimum pour s'inscrire au 2e cycle**
2,0 ----------	***Minimum pour réussir le programme***
	Probation (une année pour remonter à 2,0 ou plus) ***Impossibilité de vous inscrire via le Guichet*** ***Interdiction de faire des stages***
1,7 ----------	***Minimum pour ne pas être exclu du programme***
	Exclusion du programme si la moyenne cumulative <1,7

Relevé de notes (11.3)

Toutes les notes et mentions obtenues par l'étudiant depuis son admission au programme sont inscrites et conservées à son relevé de notes. Dès qu'il a complété des cours contributoires à la moyenne totalisant 12 crédits, sa moyenne y est également inscrite. Le relevé de notes est communiqué à l'étudiant.

Défaut de se soumettre à une évaluation (9.7)

La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du doyen ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 9.9.
La note F ou la mention E (échec) est attribuée à l'étudiant présent à une séance d'examen s'il ne remet aucune copie ou s'il refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

Examen différé (9.8)

Si l'étudiant est absent à un examen final pour un motif valable et s'il a justifié son absence l'autorité compétente impose un examen différé. Si l'étudiant est absent à un examen intratrimestriel pour un motif valable et s'il a justifié son absence l'autorité compétente peut imposer un examen différé ou remplacer la note de l'examen intratrimestriel par la note de l'examen final.

On entend par « motif valable », un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

Justification d'une absence (Article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les 5 jours ouvrés suivant l'absence. Il doit aussi compléter au Secteur académique du Département (D-219 du PMV) le formulaire Avis d'absence à un examen.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées (certificat médical, de décès d'un membre de sa famille, etc.). De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

9.9 JUSTIFICATION D'UNE ABSENCE

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans le cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et **FOURNIR LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DANS LES CINQ (5) JOURS OUVRÉS SUIVANT L'ABSENCE.**

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université de Montréal.

Les pièces justificatives doivent être dûment **DATÉES ET SIGNÉES.**

De plus, le certificat médical doit préciser **LES ACTIVITÉS AUXQUELLES L'ÉTAT DE SANTÉ INTERDIT DE PARTICIPER, LA DATE ET LA DURÉE DE L'ABSENCE.**

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
(article 9.9 en vigueur pour tous les étudiants depuis le 15 août 2007)
www.etudes.umontreal.ca/reglements/reglements.html

NORMES DE SUCCÈS – COURS (ARTICLE 12)

Réussite ou échec à un cours (article 12.1)

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure pour l'ensemble des évaluations du cours. Une note inférieure à D ou une mention E constitue un échec. En cas d'échec, il n'y a pas de reprise d'examen.

REPRISE (ARTICLE 13)

Droit de reprise (13.1)

De façon générale, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise.
À titre exceptionnel, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas obtenu le diplôme ou le certificat postulé, peut après approbation de l'autorité compétente, reprendre tout cours réussi.
L'étudiant qui subit l'échec à un cours, doit, selon le cas, le reprendre ou lui substituer un autre cours dans l'année qui suit l'échec.

Dans le cas d'un cours hors faculté, l'étudiant qui a subi un échec est soumis aux modalités de reprise des cours du même sigle, à moins que le cours ne soit donné qu'aux étudiants du programme auquel il est inscrit.
L'étudiant réussit la reprise du cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure pour l'ensemble des évaluations du cours repris ou du cours substitut.
L'étudiant échoue à la reprise s'il obtient une note inférieure à D pour l'ensemble des évalutations du cours repris. Il est alors exclu du programme auquel il est inscrit.

NORMES DE SUCCÈS – PROGRESSION DANS UN PROGRAMME (ARTICLE 14)

Mise en probation (article 14.3)

L'étudiant dont la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation. L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du programme auquel il est inscrit.

L'étudiant ne peut être en probation qu'une fois au cours d'un même programme.

Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps plein, la probation dure un an. Le programme de l'étudiant en probation est déterminé par l'autorité compétente de la Faculté, qui peut tenir compte des horaires et des cours offerts. Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps partiel, l'autorité compétente de la Faculté détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

Au cours de la période de probation l'étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes:

A. reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué ou les cours substitués à ceux-ci ;
B. reprendre et réussir un ou des cours déjà réussis que l'autorité compétente lui demande de reprendre;
C. obtenir une moyenne cumulative d'au moins 2,0, sans jamais descendre en bas de 1,7.
D. se soumettre aux autres conditions imposées l'autorité compétente.

L'étudiant en probation peut, avec l'autorisation de l'autorité compétente, reprendre un cours réussi. **L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du programme auquel il est inscrit.**

NORMES DE SUCCÈS – PROGRAMME (ARTICLE 15)

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le grade, le diplôme ou le certificat postulé : s'il réussit tous les cours du programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et s'il satisfait aux exigences du programme dont le nombre de crédits requis.

EXCLUSION ET ABANDON (ARTICLE 16)

Exclusion (article 16.1)

L'étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à **1,7** est exclu du programme. Toutefois l'étudiant inscrit dans un programme de 60 crédits ou plus ne peut être exclu, en raison de la moyenne cumulative, avant d'avoir complété 2 trimestres d'études (automne et hiver suivant ou hiver et automne suivant) et ce, quel que soit le nombre de crédits complétés. L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours est exclu du programme auquel il est inscrit.

Lorsque la moyenne justifiant l'exclusion est constatée en cours de trimestre, l'étudiant exclu peut être autorisé à terminer les cours auxquels il est inscrit, mais à titre d'étudiant libre.

L'étudiant échoue à la reprise et obtient la note F* si, sans motif valable, il ne se présente pas à l'examen de reprise ou s'il ne s'inscrit pas au cours à reprendre ou à un cours substitut dans les délais prévus. Il est alors exclu du programme auquel il est inscrit.

ADMISSION À UN PROGRAMME (ARTICLE 3)

Conditions relatives à la langue française (article 3.4)

Pour être admissible le candidat doit satisfaire aux conditions relatives à la connaissance et, le cas échéant, à la maîtrise de la langue française.

a) Connaissance de la langue française

Le candidat doit démontrer qu'il a la capacité de communiquer en français jugée minimale pour suivre un programme d'études dans une institution universitaire francophone, soit par la réussite de l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du collégial, soit par la réussite, au seuil requis par le programme, du test de français imposé par l'Université.

b) Maîtrise de la langue française

Le candidat doit atteindre le seuil minimal requis par le programme au test de maîtrise de la langue française imposé par l'Université ou tout autre test imposé par la Faculté. Dans le cas de la FAS, l'étudiant doit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI). L'étudiant qui au TFI a obtenu entre 605 et 780 doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposé et ce, dans les délais prescrits par la Faculté.

BOTTIN DU PERSONNEL ENSEIGNANT
Professeurs

Nom	Courriel	Rang	Local	Téléphone Bureau	Labo	Téléphone Labo
Amyot, Marc	m.amyot@umontreal.ca	Titulaire **Directeur**	F-208-2 **D-211-1**	343-7496	F-279	343-6111 poste 0942
Angers, Annie	annie.angers@umontreal.ca	Agrégée	E-138	343-7012	F-179	343-6111 poste 1058
Angers, Bernard	bernard.angers@umontreal.ca	Agrégé	F-054	343-2286	F-080	343-6111 poste 1051
Boisclair, Daniel	daniel.boisclair@umontreal.ca	Titulaire	F-228-2	343-6762	F-215	343-6111 poste 1235
Breton, Sophie	s.breton@umontreal.ca	Adjointe	F-208-10	343-7460	F-274	343-6111 poste 1052
Brisson, Jacques	jacques.brisson@umontreal.ca	Titulaire	IRBV F-340	343-2116	IRBV G-208	343-6111 poste 82358
					IRBV B-353	343-6111 poste 82123
Brodeur, Jacques	jacques.brodeur@umontreal.ca	Titulaire	IRBV F-338	343-2079	IRBV G-310	343-6111 Poste 82548
Brouillet, Luc	luc.brouillet@umontreal.ca	Titulaire	IRBV F-347	343-2142	IRBV G-202-204	343-6111 Poste 82356
Bruneau, Anne	anne.bruneau@umontreal.ca	Titulaire **Directrice**	D-357 **IRBV**	343-2264 343-2121	IRBV G-202-204	343-6111 Poste 82356
Cabana, Thérèse	therese.cabana@umontreal.ca	Titulaire	E-142	343-7564	F-181	343-6111 poste 1214
Cameron, Christopher	c.cameron@umontreal.ca	Adjoint	F-208-8	343-2198	F-065	343-6111 poste 1081
Cappadocia, Mario	mario.cappadocia@umontreal.ca	Titulaire	IRBV F-339	343-2104	IRBV G-303-304	343-6111 poste 82544
Carignan, Richard	richard.carignan@umontreal.ca	Titulaire	F-052	343-7239 450-563-3111	F-292	343-6111 poste 1053
Cattaneo, Antonia	antonia.cattaneo@umontreal.ca	Titulaire	F-058	343-6792	F-081	343-6111 poste 1079
Dubois, Frédérique	frederique.dubois@umontreal.ca	Agrégée	F-208-10	343-6927	F-186	343-6111 poste 1057
Favret, Colin	cr.favret@umontreal.ca	Adjoint	IRBV B-124	343-2158	CSLB B-217	343-6111 poste 82703
Geitmann, Anja	anja.geitmann@umontreal.ca	Agrégée	IRBV F-342	343-2117	IRBV G-206	343-6111 poste 82357
					IRBV G-302	343-6111 poste 82543
Hijri, Mohamed	mohamed.hijri@umontreal.ca	Agrégé	IRBV F-344	343-2120	IRBV G-205-224	343-6111 poste 82542
James, Patrick	patrick.ma.james@umontreal.ca	Adjoint	F-056	343-6864	F-064	343-6111 poste 1304
Lapointe, François-Joseph	francois-joseph.lapointe@umontreal.ca	Titulaire	F-230-4	343-7999	F-277	343-6111 poste 1031
Legendre, Pierre	pierre.legendre@umontreal.ca	Titulaire	F-229	343-7591	F-229	343-6111 poste 1233
Maranger, Roxane	r.maranger@umontreal.ca	Agrégée **Directrice**	F-234-6 **SBL**	343-7779	F-285	343-6111 poste 0912
Matton, Daniel	dp.matton@umontreal.ca	Titulaire	IRBV F-346	343-2127	IRBV G-305-308	343-6111 poste 82545
Molotchnikoff, Stéphane	stephane.molotchnikoff@umontreal.ca	Titulaire	F-234-4	343-6616	F-180	343-6111 poste 1238
Morse, David	david.morse@umontreal.ca	Titulaire	IRBV F-341	343-2133	IRBV G-309	343-6111 poste 82547
Pflieger, Jean-François	jf.pflieger@umontreal.ca	Agrégé	E-145	343-6847	F-162	343-6111 poste 48456
Pinel-Alloul, Bernadette	bernadette.pinel-alloul@umontreal.ca	Titulaire	F-234-2	343-6878 343-6784	F-273	343-6111 poste 1038
Rivoal, Jean	jean.rivoal@umontreal.ca	Agrégé	IRBV F-349	343-2150	IRBV G-306	343-6111 poste 82546
Shapiro, Jesse		Adjoint				

BOTTIN DU PERSONNEL ENSEIGNANT (suite)

Responsable de laboratoire et chargé de cours

Nom	Adresse électronique	Local	Téléphone
Guadagno, Éric	eric.guadagno@umontreal.ca	E-140	343-6111 poste 48578

Chargés de cours

Nom	Adresse électronique	Local	Téléphone
Archambault, Mariannick	mariannick.archambault@umontreal.ca	D-231	343-6111 poste 1047
Borcard, Daniel	daniel.borcard@umontreal.ca	F-229	343-6111 poste 1233
Champagne, Syndia	syndia.champagne@umontreal.ca	D-231	343-6111 poste 1047
Danechi, Kaveh	kaveh.danechi@umontreal.ca	D-231	343-6111 poste 1047
L'Hérault, Pierre	plherault@brebeuf.qc.ca	D-231	343-6111 poste 1047
Meilleur, Alain	meilleua@bell.net	D-231	343-6111 poste 1047
Senay, Caroline	caroline.senay@umontreal.ca	D-231	343-6111 poste 1047

Faculté des arts et des sciences

Calendrier des études

Été 2014

Université de Montréal

ÉTUDES DE PREMIER CYCLE
ETUDES SUPERIEURES

Trimestre Été 2014
Cheminement régulier

Trimestre Été 2014
Cheminement sur 2 ans

Légende

Les journées de cours sont en caractères gras

- premier jour de cours et dernier jour pour passer à un programme non contingenté
- dernier jour pour modifier un choix de cours et pour annuler un cours sans frais
- dernier jour pour abandonner un cours avec frais
- fin des cours et des examens

1 session intensive
2 session régulière

Cheminement régulier

D	L	M	M	J	V	S

Mai 2014

				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13[1]	14	15	16	17
18	19	20[1]	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin 2014

1	2	3	4	5	6[2]	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20[1]	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Juillet 2014

		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11[2]	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Août 2014

					1	2
3	4	5	6	7	8[2]	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Cheminement sur 2 ans

D	L	M	M	J	V	S

Mai 2014

				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin 2014

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Juillet 2014

		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Carte du campus

1 520, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
2 1420, boulevard Mont-Royal
3 Pavillon Marie-Victorin
4 Pavillon de la Faculté de musique
5 Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM)
6 2101, boulevard Édouard-Montpetit
7 Pavillon J.-A.-DeSève (Centre étudiant)
8 Résidence C
9 Résidence A et annexe
10 Pavillon Thérèse-Casgrain
11 École Polytechnique
12 Pavillons Pierre-Lassonde et Claudette McKay-Lassonde
13 Pavillon J.-Armand-Bombardier
14 Pavillon Roger-Gaudry
15 Pavillon Claire-McNicoll
16 Pavillon de la Direction des immeubles
17 Centre des technologies de fabrication en aérospatiale
18 Centrale thermique
19 Pavillon René-J.-A.-Lévesque
20 Pavillon André-Aisenstadt
21 Pavillon Jean-Coutu
22 Pavillon Marcelle-Coutu
23 Pavillon Paul-G.-Desmarais
24 Garage Louis-Colin
25 Pavillon Samuel-Bronfman
26 Pavillon Maximilien-Caron
27 Pavillon Lionel-Groulx
28 3200, rue Jean-Brillant
29 HEC Montréal – 5255, av. Decelles
30 3333, chemin Queen-Mary
31 3744, rue Jean-Brillant
32 3050-3060, boulevard Édouard-Montpetit
33 3032-3034, boulevard Édouard-Montpetit
34 2910, boulevard Édouard-Montpetit
35 HEC Montréal – Pavillon principal
36 Pavillon de la Faculté de l'aménagement
37 Pavillon Liliane de Stewart
38 Pavillon Marguerite-d'Youville
39 7077, avenue du Parc

Stationnement pour visiteurs

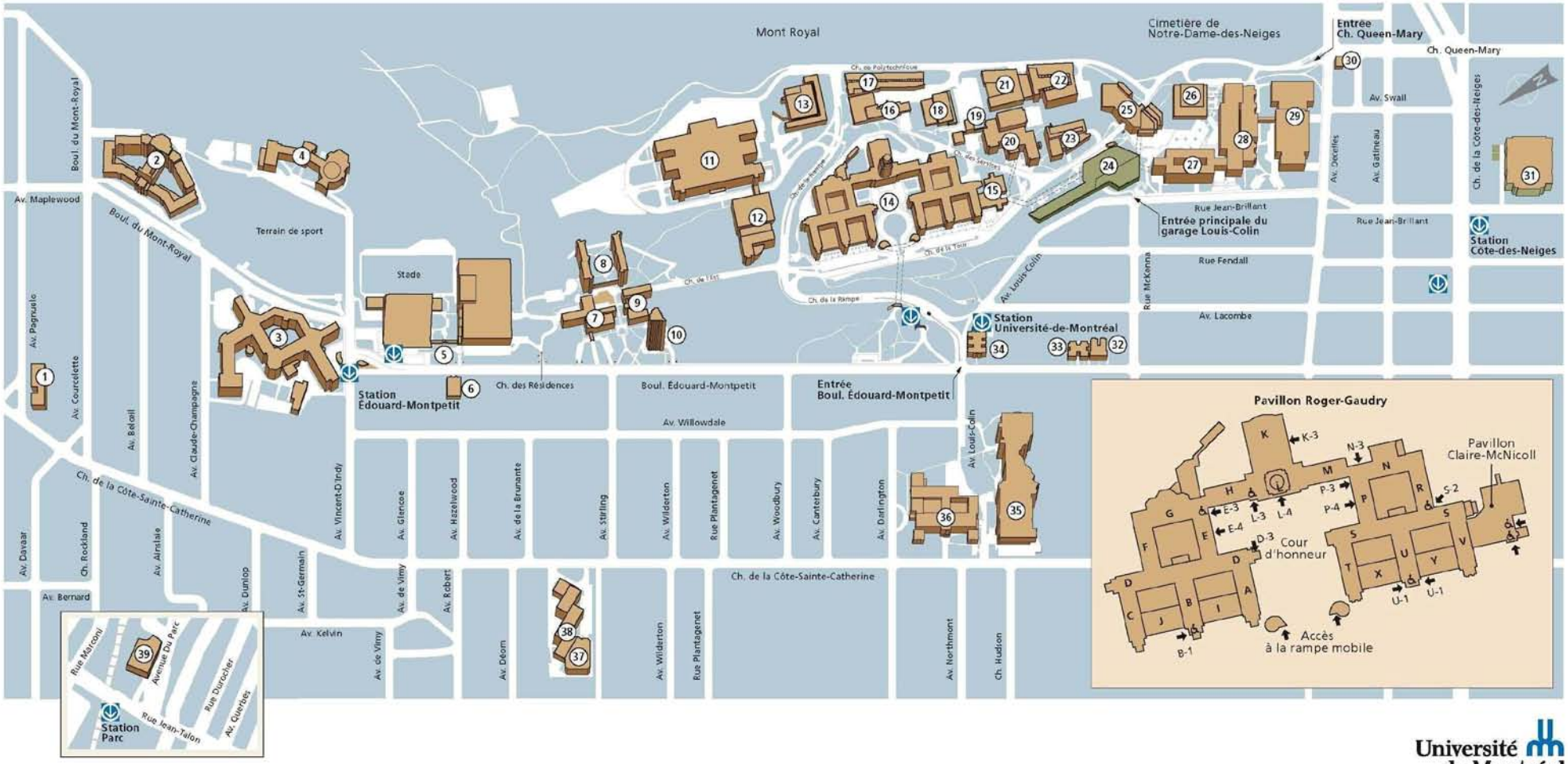

Université de Montréal